ᵉ ANNÉE — T. LI

N° 1187 — 28 novembre 1954



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENT

France et Union française } Un an 975 F / 6 mois 550 F

Étranger .... } Un an 1.050 F

PRIX DU NUMERO :
45 F pour l'année en cours.
60 F pour les numéros de l'année précédente.
80 F pour les numéros des années antérieures.

AISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8ᵉ

CHÈQUES POSTAUX PARIS COMPTE N° 1668

ACTES DE S. S. PIE XII

es ouvriers sont les préférés du Vicaire du Christ

iscours de S. S. Pie XII à des ouvriers barcelonais

ecevant récemment 800 *ouvriers barcelo-s, conduits par leur archevêque, S. Exc. r Modrego y Casaus — qui a voulu par là r exprimer sa reconnaissance pour la pré-use aide qu'ils lui avaient apportée lors du ngrès eucharistique de* 1952 *— le Saint-re leur a adressé cette courte allocution ns laquelle il a exprimé toute l'affection il porte à la classe ouvrière et l'intérêt que glise prend à ses problèmes spirituels et tériels* (1) *:*

rès chers Fils, ouvriers barcelonais venus ourd'hui si nombreux à la maison du Père mmun qui vous aime tant, pour lui exprimer re ferveur religieuse et votre amour filial, ez mille fois les bienvenus et que le ciel s rende la consolation que Nous vaut ourd'hui votre visite

i, parmi les nombreux soucis de Notre istère pastoral, Nous avons tenu à disposer quelques minutes pour vous recevoir et verser avec vous, Nous n'avons pas besoin vous en dire la raison : vous êtes, à Nos x, les dignes représentants d'une nation ticulièrement aimée à cause de sa foi vive de sa fidélité au Pape ; vous venez d'une ion qui mérite une estime spéciale pour son rit d'initiative, son amour du travail et la tection qu'y trouvent toutes les idées grandes bonnes : vous Nous rappelez une splendide , non totalement inconnue de Nous, dont le n évoque encore les récentes splendeurs de oubliable Congrès eucharistique ; vous êtes, in, des ouvriers, vous êtes de ceux qui font particulièrement l'expérience quotidienne de la dureté de la lutte pour la vie, de ceux qui se fatiguent et qui souffrent, de ceux qui ont été, sont et seront toujours les préférés du Vicaire de Celui qui est venu au monde « *evangelizare pauperibus,* pour évangéliser les pauvres » (*Luc,* IV, 18), de Celui qui a donné comme signe de sa mission divine : « *pauperes evangelizantur,* les pauvres sont évangélisés » (*Matth.* XI, 5).

Oui, très chers Fils, l'Eglise — comme Nous le disions il y a un peu plus de trois ans, par la radio, à tous les ouvriers espagnols (1), — l'Eglise vous aime d'un amour de mère : l'Eglise partage vos angoisses, l'Eglise se préoccupe et s'est toujours préoccupée de la question ouvrière, de la question sociale, en donnant, avant tout, ces grands principes qui doivent être la base unique de toute vraie solution, et aussi en descendant, quand cela est possible, à ces initiatives pratiques qui sont à sa portée. L'Eglise désire que ceux qui travaillent puissent vivre une vie vraiment humaine, pour, ensuite, pouvoir vivre une vie chrétienne, sans que d'excessives préoccupations terrestres les empêchent de tourner leurs yeux vers le ciel ; l'Eglise lutte pour une plus juste distribution des biens naturels, prenant pour base principalement un juste salaire qui garantisse votre vie présente et celle de votre famille, ouvrant les portes à l'épargne comme garantie de l'avenir. Mais, laissez-Nous ajouter une fois de plus que l'Eglise désire que toutes les améliorations matérielles aient pour base

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte espagnol ié par *l'Osservatore Romano* du 12. 11. 1954.

(1) Cf. Radiomessage de S. S. Pie XII à tous les travailleurs de l'Espagne (11. 3. 1951), dans *la D. C.,* n° 1098, 8. 4. 1951, col. 393. (*N. D. L. R.*)

préalable une élévation intellectuelle et morale, parce que l'homme ne vit pas seulement de pain (*Deut.*, VIII, 3) et qu'il est écrit : cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît (*Matth.*, VI, 33).

C'est dans ce sens que Nous attendons beaucoup de ces institutions qui se créent à cette fin dans votre patrie, dont Nous sommes impatients de voir les fruits, ainsi que ceux de votre législation sociale.

Ouvriers barcelonais, très chers Fils, lorsque demain, penchés sur vos machines, sentant tout le poids de la fatigue quotidienne, vous vous arrêterez un moment pour éponger votre front, ou lorsque, rentrant chez vous, vous vacillerez un moment, assaillis par les justes préoccupations du présent et de l'avenir pour vous et vos familles, n'oubliez pas que votre Père de Rome est à vos côtés, qu'il pense à vous, qu'il vous envoie une parole de réconfor[t] et d'encouragement, et qu'il désire pour vou[s] toutes sortes de biens. Que Jésus, le divi[n] Ouvrier, soit toujours votre modèle ; la prière votre refuge, et l'espérance dans les bien[s] éternels le beaume de toutes vos douleurs. Qu[e] la Vierge très sainte, spécialement en cett[e] Année mariale, vous enveloppe de son man[teau] pour vous défendre de tous les dangers. Et soyez bien certains que l'Eglise vous aime et que ce n'est qu'en elle que vous pourrez trouver la paix et la sérénité pour vos âmes.

En gage de tous ces biens, Nous vous acco[r]dons maintenant Notre Bénédiction, qui s'a[]dresse non seulement à vous qui êtes ici pré[]sents, avec tout ce qui vous tient à cœur e[t] vous préoccupe, mais à vos organisations et [à] leurs dirigeants, à tous vos frères de travai[l], à toutes vos familles, à Barcelone, à toute l[a] région catalane et à l'Espagne entière, obje[t] constant de Nos spéciales prédilections.

Résolutions du IIe Congrès pénitenciaire catholique internationa[l]

Le IIe Congrès pénitentiaire catholique international s'est tenu à Fribourg (Suisse) du 23 au 27 août dernier. Il groupait 400 aumôniers de prisons ou spécialistes d'œuvres pénitentiaires, dont 160 Français conduits par Mgr Rodhain, aumônier général des prisons. Voici le texte des résolutions qui ont été adoptées à l'issue du Congrès :

Provenant de 10 pays, plus de 400 aumôniers de prisons et spécialistes d'œuvres pénitentaitres ont tenu, à Fribourg, du 23 au 27 août 1954, leur second Congrès pénitentiaire catholique international.

Après avoir confronté leurs expériences très diverses, ils se sont trouvé d'accord sur les constatations suivantes :

Primo. — Ils se félicitent des réformes pénitentiaires qui, dans plusieurs pays, marquent un réel progrès dans l'adaptation de la peine à son rôle éducatif.

Secundo. — Ils ont marqué leur intérêt pour les méthodes scientifiques modernes d'étude de la personnalité du sujet, dans la mesure où celles-ci respectent les droits intangibles de la personne humaine.

Tertio. — Ils souhaitent vivement l'éclosion de vocations laïques et ecclésiastiques du service des prisons à la condition d'une préalable et authentique formation spécialisée.

Quarto. — Ils constatent que toute réforme toute méthode, tout dévouement, aussi louables qu'ils soient, ne portent de fruits efficaces pour la personne du détenu que dans la mesure où ils se rattachent à une conception chrétienne. Soucieux d'appliquer les principes récemment rappelés par Sa Sainteté Pie XII au Congrès international de droit pénal, ils ont souligné, en particulier, le caractère trop oublié d'expiation dans l'économie générale de la Rédemption qui est inséparable de toute peine et en particulier de toute sanction pénale. Ils rejoignent ainsi une conclusion d'un éminent conférencier (1) des récentes Journées de sciences criminelles de Strasbourg : « Les recherches scientifiques modernes n'aboutiront au relèvement du détenu que si elles découvrent parmi les éléments de la personnalité le désir laten[t] d'expiation et l'élan foncier vers une rédemption. »

(1) Le professeur de Greff.

Quinto. — Enfin, ils souhaitent un travail péda[]gogique complet :

— d'une part, travail fraternel auprès du déten[u] le préparant à sa réadaptation future dans so[n] milieu familial et social ;

— d'autre part, travail dans la communau[té] chrétienne afin de la rendre plus compréhensi[ve] et plus accueillante pour le détenu libéré.

— *Histoire de l'Eglise byzantine*, par GASTON ZANANI[RI]. Préface de S. Em. le cardinal TISSERANT. — Volu[me] 22 × 14 cm., 320 pages, 830 francs. Nouvelles Ed[i]tions latines, Paris.

M. Zananiri est un Oriental, appartenant à l'Egl[ise] melkite catholique, donc particulièrement quali[fié] pour parler de l'Eglise byzantine dans cet excell[ent] ouvrage qui s'adresse non pas à des spécialist[es] mais à un public que l'auteur souhaite large. [A] un moment où des efforts comme on n'en a jam[ais] connus sont faits pour le rapprochement des Eglis[es] ce livre permettra aux catholiques de mieux co[n]naître leurs frères d'Orient, connaissance qui [ne] peut que faciliter l'union et lui préparer la vo[ie]. M. Zananiri, faisons-le remarquer, a soumis [le] manuscrit de son ouvrage à Dom Euthyme M[é]cenier, Bénédictin de l'abbaye de Chevetogne, av[ant] de le faire imprimer.

— *Court traité de théologie mariale*, par RENÉ L[AU]RENTIN, professeur à l'Université catholique d'A[n]gers. — Volume 24 × 19 cm., 190 pages, 900 fran[cs]. Editions Lethielleux, Paris.

M. l'abbé Laurentin, qui est déjà l'auteur [de] *Marie, l'Eglise et le sacerdoce*, présente, avec [ce] *Court traité de théologie mariale*, un exposé d'[en]semble de la question mariale qu'il a voulu acc[es]sible à un large public : « Tous ceux, dit-il, [qui] possèdent soit la culture de l'intelligence, soit c[ette] expérience vécue des réalités de la foi qui, [en] matière de théologie, supplée avantageusement a[ux] ressources culturelles. » La première partie [de] l'ouvrage étudie le développement de la doctr[ine] mariale, de l'Ecriture à nos jours ; la secon[de] montre comment la destinée de Marie s'est dé[ve]loppée selon un plan à la fois logique et li[ée] de son Immaculée Conception à son Assomptio[n].

QUESTIONS ACTUELLES

'ITALIE RELIGIEUSE S'INTERROGE (*) :

L'Église répond par ses consignes aux militants

es problèmes religieux, moraux et économiques de la famille

ettre de S. Exc. Mgr Montini pour la Semaine sociale de Pise (19-25.9.54)

A l'occasion de la XXVIIe Semaine sociale Italie, qui s'est tenue à Pise du 19 *au* 25 *sepmbre dernier, avec, pour thème d'étude, les oblèmes religieux, moraux et économiques de famille, S. Exc. Mgr Montini, prosecrétaire Etat, a adressé, au nom du Saint-Père, la lettre ivante à S. Em. le cardinal Siri, archevêque de ênes, président du Comité permanent des maines sociales des catholiques d'Italie* (1) :

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

La prochaine XXVIIe Semaine sociale de Pise, i s'occupera de la famille dans ses transformans sociales contemporaines, propose à la flexion des catholiques italiens un sujet qui, par n importance et ses développements possibles, stifie bien le très vif et général intérêt qu'elle scite.

Pareil choix ne pouvait manquer de satisfaire einement Sa Sainteté qui a tant à cœur la goureuse défense des droits spéciaux de la mille (cf. Discours du 20 septembre 1949) (2), une époque où les conflits sociaux, les progrès la technique et une atmosphère desséchée par préoccupations matérielles risquent de faire rdre de vue les valeurs fondamentales de la vie du développement humain. Pour tous ces motifs, suis très heureux de transmettre à Votre Emince Révérendissime et à tous les rapporteurs la Semaine les félicitations et les vœux du uverain Pontife qui attend beaucoup de ces vaux pour le plus grand bien de la nation.

La famille, cellule de la société.

Cellule de la société et première communauté nstituée par Dieu lui-même, pour le développeent de la personne humaine, la famille demeure jours, aujourd'hui comme dans le passé, parmi plus hautes et les plus graves questions à rdre du jour, aussi bien pour l'ordre social que ur la vie elle-même de l'Eglise. C'est vers elle e se tourne l'Epouse du Christ, quand il s'agit l'origine et de la formation de ses fils ; c'est s elle également que regarde la nation, qui sure d'après sa vigueur sa propre stabilité, sa opre force et sa propre grandeur, car « la cité telle que la font les familles et les hommes nt elle est formée, comme le corps est formé les membres ». (Encyclique *Casti Connubii*.) (3)

Si, ensuite, on considère attentivement les grandes crises et les grands déséquilibres auxquels a été sujette la société en ces dernières années, sur le plan économique, politique, religieux, et auxquels n'a pu évidemment se soustraire l'institution familiale, il ne sera pas difficile de découvrir un autre motif, qui rend le très noble thème plus que jamais adapté aux exigences de l'heure. En réalité, la famille est la grande malade de cet après-guerre, sur laquelle pèsent encore, parfois d'une manière tragique, les funestes conséquences du dernier conflit. Il faudra donc commencer par refaire les familles, ainsi que l'observe justement le Souverain Pontife, « si l'on veut sortir d'une façon durable de la crise actuelle » (Discours du 26 juin 1940), et si, encore une fois, on ne veut pas travailler en vain. Elle est toujours aussi prenante cette invitation lancée par Sa Sainteté en pleine période de guerre : « Aux dirigeants des nations, Nous voudrions adresser un paternel avertissement : la famille est sacrée ; elle est le berceau non seulement des enfants, mais encore celui de la nation, de sa force et de sa gloire. Que la famille ne se désintéresse ni ne dévie de son noble but voulu par Dieu !... Si vous avez à cœur l'avenir de l'humanité, si, en conscience, devant Dieu, vous attribuez quelque poids à ce que valent pour l'homme les noms de père et de mère, et à ce qui fait le vrai bonheur de vos enfants, restituez la famille à son œuvre de paix. » (Discours du 14 mai 1942.)

La famille italienne et les dangers qui la menacent.

Il faut convenir que l'Italie reste encore parmi les nations qui opposent le plus de résistance aux conséquences des mauvaises mœurs et à la triste entreprise de désagrégation du foyer domestique. Solidement établie sur le fondement chrétien, profondément enracinée dans les traditions du peuple et protégée par de sages lois, la famille constitue l'une des plus éclatantes gloires et des plus précieuses ressources spirituelles de la nation italienne. Ce serait pourtant un grave danger que de s'imaginer que l'institution familiale, entendue dans la plénitude de sa dignité et de ses droits, est pacifiquement reconnue par tout le monde. Il serait non moins funeste de ne pas opposer de remèdes opportuns à certaines erreurs théoriques et pratiques qui préparent la voie à des concessions toujours plus larges en fait de moralité familiale. La vérité est que, même en Italie, on assiste, dans de nombreux milieux, à une désagrégation progressive du bloc familial, favorisée par les divertissements malsains, par les théories matérialistes, par la mode indécente. Il suffit de penser à la tendance de certains de recourir à la

(*) Voir dans *la D. C.*, n° 1170, 4. 4. 1954, col. 385, es graves problèmes religieux de l'Italie », et n° 1171, 4. 1954, col. 453, « L'Italie religieuse s'interroge ».

) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE, d'après le texte en de *l'Osservatore Romano* des 20-21 septembre 1954. Sous-titres de *la D. C.*

) Discours à l'Union internationale des organismes iliaux. *D. C.*, n° 1054, du 23. 10. 1949, col. 1371 et s. *D. L. R.*)

) *D. C.*, n° 551, du 31. 1. 1931, col. 249 et s.

fraude, afin d'éluder les lois établies pour la défense de la stabilité de la famille ; à la diffusion des pratiques néomalthusiennes, lesquelles violent les lois divines qui président à la transmission de la vie ; à la légèreté avec laquelle certaine presse jette en pâture au public des scandales qui avilissent l'amour conjugal un et indissoluble, fidèle et fécond. A cela s'ajoutent les difficultés économiques de la vie moderne, plus ou moins communes à tous les pays, qui, même en Italie, sont en train d'apporter des modifications de caractère moral et social, et posent des problèmes familiaux nouveaux et complexes pour la solution desquels il ne suffit plus aux catholiques de témoigner un respect général envers la famille et d'avoir une vague connaissance de ses prérogatives traditionnelles.

Elle sont donc providentielles les journées d'étude de Pise qui, en accueillant les voix les plus autorisées de la vie catholique italienne, seront un salutaire appel à l'opinion publique concernant une question aussi vitale.

Les exigences de la famille dans l'évolution actuelle de la société.

Cependant, pour répondre à l'attente publique, ces efforts ne pourront pas se borner simplement à la défense d'un patrimoine de valeurs conservées grâce à un juste équilibre. En effet, les organisateurs de la Semaine se rendent compte — le thème des travaux projetés le démontre — que les structures sociales se transforment aujourd'hui rapidement en un ordre nouveau qui ne sera vivant et vital que s'il est basé sur les doctrines sociales de l'Eglise. En présence de cette évolution, il faut renforcer non moins rapidement, suivant les besoins du jour, les positions de la famille, afin que la cellule de la société ne demeure pas étrangère à la marée montante des transformations de la vie.

Dans ce travail de reconstruction, les rapporteurs de la Semaine, appelés à préparer les pierres de l'édifice familial rénové, ne pourront manquer de remarquer l'importance du magistère du Pontife régnant qui a fait des questions familiales le thème préféré de son apostolat de la parole et a su ainsi harmoniser admirablement la fixité des principes avec l'évolution technique des problèmes.

Guidés par de si précieux enseignements, les rapporteurs sauront avant tout avoir constamment présentes aussi bien la finalité propre de la vie familiale, qui est de transmettre « l'étincelle de la vie corporelle, et, avec elle, la vie spirituelle et morale, la vie chrétienne, aux nouvelles générations » (Discours du 13 mai 1952), que « l'unique mesure de progrès » qui est de renforcer à tous points de vue la cohésion du foyer familial, c'est-à-dire « créer des conditions sociales toujours supérieures et meilleures, afin que la famille puisse exister et se développer comme unité économique, juridique, morale et religieuse ». (Radiomessage de Noël 1945.) (1) Ceci établi, il sera facile de découvrir les directives assignées par les documents pontificaux, correspondant aux diverses exigences de la vie physique, morale et surnaturelle de la famille.

(1) *D. C.*, n° 956, du 20. 1. 1946, col. 38 et 39. (*N. D. L. R.*)

Sécurité économique.

Avant tout, la famille a besoin d'une certaine *sécurité économique*. Quand, en effet, l'homme est obligé de mener une vie désespérément malheureuse et de vivre dans les habitations malsaines et repoussantes ; aussi longtemps que ne lui sont pas assurés une certaine tranquillité de travail, la possibilité de se marier jeune, un salaire qui lui permette d'épargner et d'acquérir une petite propriété familiale, la vie domestique deviendra pour lui, dans ces conditions, toujours plus désorganisée et toujours plus exposée aux germes de corruption sociale et morale. A ce propos, ces paroles prononcées par le Saint-Père au sujet d'un des problèmes les plus angoissants qui soient, celui du logement, méritent réflexion : « Combien il est pénible de voir que les jeunes gens, à l'âge où la nature incline le plus au mariage, doivent attendre des années et des années, uniquement à cause du manque de logement, au risque de s'affaiblir moralement devant cette attente énervante ! » (Discours du 24 juillet 1949.) (1)

Santé morale.

Il faut, en outre, redonner à la famille la *santé morale*. Elle est, en effet, un organisme moral non moins que social, destiné à favoriser le perfectionnement des qualités morales de ses membres. La condition préalable indispensable pour tout cela, c'est sa stabilité ! A cet égard, Sa Sainteté estime arrivé le moment d'exhorter les catholiques italiens à se garder avec une plus grande vigilance des fauteurs du divorce qui préparent de nouvelles attaques, émettent des prétentions toujours plus hardies et, ce qui est pis, rencontrent moins de résistance que dans le passé auprès de l'opinion publique. Les vrais catholiques savent — et à l'occasion ils devront s'engager à fond sur ce point — que le lien matrimonial est par lui-même indissoluble. Céder aux pressions exercées au nom d'une liberté qui est une révolte ouverte contre les lois divines serait pour les responsables de la vie publique jeter le pays dans une redoutable décadence. D'ailleurs, à la stabilité de la vie domestique est strictement lié le problème de l'éducation, pivot de la santé morale de la famille elle-même qui, aujourd'hui, impose une revision des méthodes, afin de pouvoir être à la hauteur des possibilités, des difficultés et des risques des nouvelles conditions de vie. Comment, en effet, ne pas tenir compte de la plus grande autonomie que les jeunes gens d'aujourd'hui prétendent réclamer de leurs parents, de leur tendance à satisfaire en dehors de la famille des exigences confiées jadis à la vie familiale, ainsi que des responsabilités accrues dans le domaine de l'éducation que l'Etat s'attribue de nos jours ? Cela paraît encore plus évident si l'on considère la position sociale de la femme qui, en ces derniers temps, ainsi que le déclare le Saint-Père, « a subi une évolution non moins rapide que profonde. Elle s'est vue transportée du sanctuaire recueilli de la famille à la vaste agitation de la vie publique. Elle exerce aujourd'hui les mêmes professions, porte les mêmes responsabilités et jouit aussi dans le domaine de la vie politique des mêmes droits que l'homme ». (Disc. du 12 mai 1946.) (2) S'il y a en cela, d'une part, d'incontestables dangers, il serait, d'au[tre]

(1) Discours à l'Action catholique italienne fémin[ine] *D. C.*, n° 1050, du 28. 8. 1949, col. 1093. (*N. D. L.* [*R.*])

(2) Discours à la jeunesse féminine de Rome. *D.* [*C.*], n° 966, du 9. 6. 1946, col. 552. (*N. D. L. R.*)

part, injuste, pour ne pas dire périlleux, de ne pas apprécier aussi les avantages qui pourraient parfois résulter de ces nouveaux rapports. Quant à l'ingérence croissante de la société civile en matière d'éducation, on ne se rappellera jamais assez que « les parents ont un droit primordial d'ordre naturel à l'éducation de leurs enfants..., inviolable, antérieur à celui de la société et de l'Etat ». (Disc. du 8 sept. 1946.) (1) En conséquence, l'Etat devra protéger le libre exercice de ce droit et pallier les insuffisances éventuelles de la famille, mais jamais il ne pourra se substituer indûment à la famille elle-même. Et même là où il est nécessaire d'intervenir, plutôt que de créer de nouveaux organismes — qui pourraient favoriser chez les parents la tendance à se décharger de tâches éducatives qui leur incombent tout d'abord à eux-mêmes — l'Etat devrait promouvoir les conditions de vie, de travail et d'assistance, aptes à mieux faire remplir par la famille ses fonctions d'éducatrice. Il pourrait y arriver en réprimant les mauvaises mœurs, en élevant jusqu'au niveau de morale familiale les instruments de la diffusion des idées, et particulièrement en favorisant une plus grande présence des parents au sein de la famille, soit en diminuant pour la femme la nécessité de sortir de chez elle, soit « en faisant en sorte que les lieux de travail et les habitations ne soient pas séparés au point de rendre le chef de famille et l'éducateur des enfants presque étranger à la maison » (Radiomessage de Noël 1943) ; cela permettrait aussi une plus intense collaboration des conjoints, souhaitable dans tous les domaines, mais surtout en matière d'éducation.

Renforcement du sentiment religieux.

La renaissance de la famille devra s'opérer spécialement sur le *plan religieux*, car c'est précisément de l'affaiblissement du sentiment religieux lui-même que découlent, comme d'une source principale, tous les maux dont souffre la famille moderne. Née d'un contrat « essentiellement sacré » (Encycl. *Arcanum*), que le Rédempteur a élevé à la dignité de sacrement symbolisant son union avec l'Eglise, la famille trouve dans les fins mêmes assignées par la Nouvelle Loi, sa plus haute perfection et la sauvegarde la plus sûre de son unité, de sa dignité et de sa stabilité. Dans cette lumière, la vie des conjoints, qui se développe autour du foyer, n'est pas seulement un échange de droits humains et l'accomplissement de fonctions naturelles ; elle est encore la participation à des réalités célestes, elle est un instrument d'élévation spiriuelle et de sanctification, car le sacrement a créé une source d'énergies divines telle que les conjoints pourront y recourir durant tout le développement de la vie matrimoniale, afin de recevoir aide et réconfort dans l'accomplissement de leurs devoirs. On voit par là la fonction primordiale qui revient à la famille dans la vaste réalité du Corps mystique, et, en même temps, on découvre des horizons infinis de perfection de l'organisme familial, quand il est toujours plus inséré dans la vie de l'Eglise. Par là, on comprend aussi la nécessité pour les conjoints de sentir toujours plus le lien spirituel qui les unit à la paroisse, là où fut consacrée leur union, pour y puiser la lumière de la foi et les énergies célestes, pour compléter l'éducation surnaturelle de leurs enfants, et pour se consacrer sciemment aux diverses œuvres d'apostolat religieux et social qui dépendent de la paroisse. Sanctifiée ainsi, la famille retrouvera la paix, la sérénité et la joie, que le matérialisme et le laïcisme modernes étouffent, après lui avoir enlevé son caractère sacré ; dans son sein se développera l'amour pour la maison, qui préservera ses membres de la dispersion sur les chemins du monde ; grâce à elle, enfin, l'Eglise pourra répandre sur la vie sociale tout entière les bienfaisants effets du monde supérieur de la grâce.

C'est là le but auquel tend la Semaine sociale de Pise. En formulant le vœu qu'elle serve à illustrer toujours plus la beauté de la famille chrétienne et qu'elle répande toujours davantage au sein de la nation l'esprit vivificateur de la Famille de Nazareth, le Saint-Père implore du ciel l'abondance de lumières et de réconforts, et vous donne à vous, Eminence Révérendissime, ainsi qu'à tous les rapporteurs et participants de la Semaine, sa paternelle Bénédiction apostolique.

Heureux et honoré de m'être fait l'interprète des augustes sentiments de Sa Sainteté, je profite volontiers de la circonstance pour vous exprimer, Eminence Révérendissime, avec mon très profond respect, mes très humbles et très dévoués sentiments.

G. B. MONTINI, *prosecrétaire.*

(1) Discours aux instituteurs catholiques italiens. *D. C.*, n° 975, du 13. 10. 1946, col. 1149.

TENDANCES SOCIALES ET VALEURS PERMANENTES DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

Leçon inaugurale de S. Em. le cardinal Siri, président des Semaines sociales des catholiques italiens

Nous tenons à reproduire ici la leçon magistrale par laquelle S. Em. le cardinal Siri, archevêque de Gênes et président des Semaines sociales catholiques d'Italie, a inauguré les assises de la Semaine de Pise (19-25 sept.). Nous en empruntons le texte à l'Osservatore Romano *du* 29. 9. 54 (1) *:*

(1) Traduction de *la D. C.*

La famille a déjà constitué le thème d'autres Semaines sociales des catholiques italiens ; par exemple, de la Semaine tenue à Naples en 1910 et de celle de Florence en 1927. La première question, donc, à laquelle il faut répondre est celle-ci : « Pourquoi reprendre ce thème ? » Etant donné qu'une partie de l'opinion publique est portée à considérer ce sujet plutôt banal, il me semble

nécessaire de répondre qu'il s'agit d'un sujet moral et d'un sujet inquiétant. On pourrait ajouter ici qu'il a déjà été traité par le Saint-Siège.

Il y a donc lieu de reprendre ce thème et de l'étudier dans ses rapports avec le monde social en transformation. La famille est une institution naturelle et permanente, mais les transformations du monde dans lequel elle vit confèrent des aspects nouveaux à ses problèmes et à sa défense. Je dois ajouter tout de suite, tout en me réservant d'en parler plus explicitement tout à l'heure, que les transformations soulèvent une question de fait, à laquelle il serait très dangereux pour l'avenir du monde de se soustraire.

Tout cela justifie amplement le choix du thème. Je dis amplement, car il suffirait de montrer la nécessité de faire converger sur le sujet débattu la lumière de la sainte et éternelle Doctrine révélée, sur la certitude de laquelle repose le fondement de notre étude.

Je dois m'acquitter de la double tâche d'introduire à l'étude de la Semaine et de développer mon propre thème. Heureusement en m'acquittant de la première je remplis la seconde. Ayant donc prononcé les mots de « transformation du monde social » et cela pour prouver l'opportunité de cette Semaine, je dois vous entretenir, pour des raisons de clarté et de méthode, de ces transformations.

Les transformations du monde social.

Quelles sont-elles ? Et pourquoi conditionnent-elles le climat moderne de la famille ? Je vais essayer de les résumer :

1°) Les hommes sont devenus entre eux matériellement plus voisins : leurs routes se croisent avec une singulière fréquence ; leurs affaires sont de plus en plus un patrimoine commun ; le milieu est devenu très mobile et divers ; les plus singuliers changements sont à la portée de la main. Le prodigieux développement des moyens de communication, de transport et d'information a opéré tout cela. C'est pourquoi la famille a perdu une partie de son caractère presque exclusif ; ce qu'elle renfermait de recueilli s'est, en grande partie, dissipé. Sa vie de sentiment, d'intimité, de maturation, de délassement s'est brisée et divisée en de nombreux éléments qui lui sont étrangers. En d'autres termes, on assiste à un phénomène de *vidage*, exécuté par la « *polis* », au préjudice de la famille. Non pas que la famille ne doive pas jusqu'à un certain point s'équilibrer avec la « *polis* » voulue par Dieu pour la compléter ; mais le danger vient de ce qu'on perd de vue — aveuglé par une situation de fait — la priorité de temps et de nature que garde la famille sur la « *polis* ». La Semaine doit se préoccuper de cette question.

2°) Il y a accroissement des biens de la terre, de leur organisation et de la capacité d'en jouir.

En conséquence — a continué l'orateur — s'est posé le problème social d'une plus équitable distribution des biens. La tentative d'élever le niveau de vie dans un sens « substantiellement matériel » a excité les plus violentes passions ; la foule des biens possédés ou convoités a fait pâlir le bien « Famille » avec ses valeurs et ses affections et l'a relégué pour ainsi dire à l'arrière-plan.

3°) S'est accru aussi tout ce qui a trait à la connaissance, au gouvernement et à l'exploitation de la nature physique. Cette augmentation a pris un rythme impressionnant.

Le royaume de la science devient l'empire de la technique.

Le poids de cette dernière est tel que, ballotté par les flots de la mer, le navire roule entre deux extrêmes (le poids, en effet, accentue la poussée) : individualisme et collectivisme. Même chronologiquement il en a été ainsi. Aucun passager ne se sent bien sur le navire quand celui-ci penche d'un côté.

Individualisme et collectivisme, que ce soient l'idée ou la technique, ou encore la méthode ou la pratique, ou tout à la fois, représentent deux forces centrifuges de la famille, laquelle est, contre le premier, essentiellement communauté, et, contre le second, non moins essentiellement personnalité.

Les deux maux (pourquoi les appeler autrement ?) vident la famille de son contenu, la privent de son « intériorité ». C'est ainsi que, aussi bien sur l'un que sur l'autre côté du navire symbolique, la famille est devenue, en droit et en fait, un pur élément biologique.

4°) La culture — ou plutôt un type déterminé de culture — est augmentée et généralisée, même, sinon toujours, approfondie. Il est peut-être difficile d'en former une synthèse, même simplement descriptive, mais il est certain qu'elle se montre extrêmement sensible aux états d'âme provoqués et organisés, en décalquant et en puisant quantité d'éléments dans l'organisation mécanique elle-même. Je parle, naturellement, de culture dans le sens le plus étendu et le plus compréhensif du mot.

Le cardinal fit ensuite observer que cette transformation culturelle peut avoir sur le concept de famille de dangereuses conséquences et il cita l'exemple des expériences discutables qui s'offrent à lui chaque jour dans le domaine de la culture moyenne.

Pour résumer, je voudrais dire que les transformations sociales, avec leurs bons et leurs mauvais côtés, désignent une situation nouvelle, où opèrent, il faut le reconnaître, de très riches ferments vitaux, mais dans laquelle aussi peuvent être mises en danger la priorité de la famille en regard de nombreuses institutions humaines, la supériorité de la famille sur un grand nombre de biens certainement inférieurs, l' « intériorité » de la famille et sa réalité elle-même. De là, se dessine une défense, mais pas seulement une défense, je dois le dire avec force : parce que s'ébauche aussi le programme d'action qui fera bénéficier la famille, pour la revigorer, de tout ce que — comme le veut et le permet la Providence — notre temps apporte d'honnête avec lui.

S'il me fallait représenter par une figure ce que les transformations sociales ont introduit de nouveau soit dans le concept, soit dans l

épravation de la famille, je dirais ceci : a famille habitait naguère au bord du chemin t elle voyait et subissait ce qui se passait le ong de la route ; aujourd'hui, on l'a transportée au beau milieu d'une grande foire où out est préfabriqué et compliqué, tout artificiellement lumineux et dansant, parmi des hampions, des tziganes, des machines et des ruits, où circule difficilement un air pur de aturel, d'intérieur et de paix. Il y a donc de uoi étudier. Pour la raison aussi qu'on ne eut pas dire que tout soit parfait de ce que passé nous a légué.

Et maintenant qu'il est temps que j'explique motif de cette Semaine, je m'avise que, en alité, j'ai déjà parlé longuement des tenances sociales contemporaines à propos de famille. Cependant, pour épuiser le sujet nvisagé sous ce point de vue et dans la esure permise à un discours d'ouverture, ne me reste qu'à donner quelques explications complémentaires.

Les voici. Jusqu'à présent j'ai parlé de ansformations et j'ai résumé sous quels spects elles peuvent intéresser le sujet famille. Je me pose maintenant la question suiante : étant donné que dans ces transformations, à côté d'éléments précieux et féconds, il a aussi d'authentiques défigurations de la adition chrétienne, existe-t-il un fait, une rection, qui, logiquement, les comprennent utes et les expliquent ? Je le crois. Et c'est que je vais exposer.

Le plus grand fait qui, depuis plus de uatre siècles, influence la culture et surtout - en conséquence — la vie avec toutes ses anifestations et ses objets est certainement fait d'avoir opéré une inversion, sur le rrain philosophique, de l'objet au sujet. ans cette inversion, on ne dépendait plus une vérité objective, mais on faisait dépendre la vérité de nous. Peu à peu on en nt à enseigner que la certitude et partant forme même de la vérité et enfin la réalité naient de nous-mêmes, c'est-à-dire du sujet.

Il s'ensuit — expliqua le cardinal Siri — une bitude mentale qui peut interpréter à son gré faits, au préjudice de cette réalité objective, dépendante de nous et de notre imagination, et préjudice de la loi de la vérité transcendante. n peut faire remonter cette habitude à la source ème d'où on a brandi « le libre arbitre » contre magistère infaillible de l'Eglise. Elle attaque alement la famille, en la soumettant aux sards changeants des idéologies.

Ceci dit, les tendances sociales contemporaines, concernant l'institution familiale, euvent se ramener à deux, toujours en partant de celles qui s'implantent en dehors de Doctrine catholique et qui intéressent du oint de vue social.

Dans l'ordre de temps et de cause, la tenance individualiste précède. Par elle, le oit individuel — entendu dans le sens le us large — précède le devoir social ; non ulement elle le précède, mais encore elle moindrit, l'assujettit et parvient au moins atiquement à le nier quand l'occasion se ésente. Elle a ses racines dans l'individuasme de la « Réforme », passe par l'illusionisme, puis le libéralisme classique et reparaît toujours. Le droit et la liberté individuels exagérés relâchent les liens conjugaux (d'où la tendance au divorce) ; restreignent les limites de raisons supérieures impérieuses (d'où la tendance à la restriction des naissances agnostique et indifférentiste) ; limitent autant qu'ils le peuvent la loi qui est considérée comme diminuant l'individu (d'où la tendance amoraliste). Quand cette doctrine devient un « climat » il est facile de voir se fléchir les liens conjugaux, les bonnes mœurs et la fécondité. Tous les courants dits « laïques », sauf quelques réactions et nostalgies temporaires, ont plus ou moins suivi cette voie à partir de la fin du XVIII[e] siècle. Ils ont encore la force de déplorer les effets mauvais, mais non celle de reconnaître les mauvaises causes. Cette tendance individualiste acquise par la plupart comme une méthode et non comme une doctrine claire et précise est celle qui remplit les asiles d'enfants trouvés et les hospices de vieillards. Les êtres indignes qui ne recherchent que leurs propres plaisirs et fuient lâchement devant leurs devoirs naturels songent à ces asiles pour leur progéniture, tandis que les seconds, fils satisfaits d'avoir été mis au monde et élevés, ne sont pas moins contents de confier leurs parents déchus à ces hospices.

L'individualisme a appris à se dérober.

En se dérobant il a créé de nouvelles tâches pour la collectivité et a contribué à rendre l'Etat pléthorique, dont on se plaint, par contre, tous les jours. Et cela démontre l'engrenage logique qui existe entre la première grande tendance sociale à propos de la famille et l'autre tendance diamétralement opposée.

Continuant à parler de l'individualisme social, l'orateur fait remarquer qu'il a été soutenu par différentes doctrines dites scientifiques, comme l'évolutionnisme et le freudisme. Cependant, ces théories ont favorisé également les tendances sociales collectivistes. La tendance sociale individualiste, sans reconnaître la diversité des tâches entre l'homme et la femme au sein de la famille, a pour résultat de priver celle-ci de ses fonctions de mère et d'éducatrice. Quant à l'individualisme économique, en ne reconnaissant dans le noyau familial qu'une unité productive, il nuit à sa fonction éducatrice.

Suit la tendance sociale collectiviste. Elle a de nombreuses nuances et beaucoup d'applications. Elle peut se présenter comme l'absorption graduelle des droits de la famille dans l'Etat (ou dans son équivalent, ce qui est la même chose) ; elle peut devenir du matérialisme concret et vulgaire. Ce serait offenser la vérité que de mettre sur le même plan toutes ces nuances.

Dans la tendance collectiviste, toute personnalité tend à céder une partie de ses compétences à l'Etat et en vient même à se perdre en lui. Il faut en dire autant des institutions placées entre l'individu et l'Etat, comme c'est le cas pour la famille. On peut partir d'une conception de protection commode et prétentieuse, en confiant imprudemment à l'Etat ce qui serait encombrant pour sa propre liberté de manœuvre, mais on arrive

ainsi à la prison et à la décadence. Je comprends que le problème de l'équilibre entre le bien et la compétence individuelle et le bien et la compétence de la collectivité restera toujours le plus grand problème social et politique et qu'il doit le rester, car il est le gardien du plus grand bien de la communauté humaine, d'autant plus que la difficulté de le sauver dénote son caractère de priorité. Cependant on n'est pas autorisé à le résoudre avec la légèreté qui est le propre de celui qui ne sait pas comment se passent les affaires humaines, quand on touche à certaines causes.

Beaucoup de théories étatistes ne savent pas où elles en viendraient si elles étaient logiques. Elles contestent la liberté et une juste subvention à l'école libre, mais par là même elles contestent le droit des familles à choisir l'éducation qui leur convient, droit qui est le leur avant d'être celui de l'Etat. Elles multiplient théoriquement et pratiquement les entités, lesquelles soustraient toujours quelque chose au citoyen et à la famille et font passer autant qu'elles le peuvent du côté de l'irresponsabilité des objets intéressant le bien commun.

Il est difficile qu'il existe un sujet qu'abordent les théories étatistes qui puisse être indifférent à la famille.

Les suggestions inspirées par sa propre commodité sont toujours peu sages. La manie d'exiger et d'attendre tout de l'Etat est un des éléments les plus dangereux de notre temps, car il l'autorise à s'ingérer en tout, liberté comprise, malgré les chants en l'honneur de la liberté.

Il y a cependant des directives étatistes qui ne sont pas du tout d'inspiration matérialiste et qui, par conséquent, parviennent à maintenir encore une certaine mesure.

Mais aucune mesure n'est plus respectée quand l'orientation collectiviste est d'inspiration matérialiste. C'est ce qui arrive inéluctablement dans le marxisme.

La négation du monde de l'esprit — continue l'orateur — altère la signification profonde de mots comme devoir, justice, droit, liberté, morale, personne, mots employés même trop souvent hypocritement. Le père et la mère deviennent des fonctionnaires chargés de la garde des enfants de l'Etat, qui en est le maître. L'orientation marxiste poursuit cette fin avec une patience méthodique et il est naturel qu'elle suscite le dangereux intérêt de ceux qui n'entendent pas se sacrifier dans la vie.

La monstrueuse déformation du collectivisme matérialiste — je répète intentionnellement ce dernier mot — tente de créer une ambiance dans laquelle il serait presque naturel de concevoir ainsi la famille. L'ambiance a une grande valeur psychologique et à cause de cela son action remonte loin. Il y a des conceptions urbanistes et architecturales qui visent positivement à faire du père et de la mère ainsi que des enfants quelque chose de si dépourvu de l'humanité traditionnelle et naturelle qu'elles les préparent à se croire de purs fonctionnaires de l'Etat ou de la collectivité.

Ce serait une erreur de croire que l'attentat contre la famille n'est perpétré que par la nostalgie des lois en faveur du divorce ; cet attentat s'étend à tout le front des expériences et des besoins qui, d'une façon quelconque, touchent à la famille.

Je sais fort bien que nulle affection sincère, pour peu qu'elle s'éclaire de la raison, ne trouvera bonne, en aucun temps, une organisation collectiviste de la famille — le sang n'est pas de l'eau et la nature ne meurt pas, même si l'on peut la rabaisser, — mais la précipitation, la légèreté et l'ignorance sont faites précisément pour pallier les monstruosités les plus repoussantes.

Il faut signaler que la conception freudienne du monde et de la famille (dont j'ai parlé plus haut à propos de l'orientation individualiste pour quelques-uns de ses nombreux aspects), est, en fait, le meilleur préambule pour qui voudrait orienter collectivement la famille future.

Déprécier l'homme, déprécier la femme, déprécier le père et la mère, déprécier leurs rapports de noblesse, telle est la grande tactique de ceux qui, aujourd'hui, veulent conquérir le monde ! Un grand nombre de particuliers, considérés séparément, peuvent conserver une certaine innocence, mais encadrés, comme il faut, par d'autres, ils deviennent les parties d'un vaste et néfaste projet. Je souhaite que cette Semaine serve vraiment à attirer l'attention des catholiques sur l'ampleur de la conjuration contre la première et fondamentale institution de la communauté humaine.

Les principes éternels de la famille chrétienne

Je dois maintenant aborder la seconde partie de mon sujet : c'est-à-dire les valeurs fondamentales de la famille chrétienne. Je vous prie de remarquer le lien qui existe entre le sujet que j'ai traité jusqu'à présent et celui dont je vais parler. Jusqu'ici, j'ai parlé d'orientations contingentes, maintenant je vais parler de principes éternels (bien plus sûrs et bien plus hauts que les précédents). Nous, catholiques, nous avons la grâce et la chance de pouvoir en appeler aux principes éternels. C'est une supériorité ! Grâce à eux, il nous est donné de considérer les sujets avec la conscience d'une sécurité entière quant à leur base même, sans que soit exclue la possibilité de rechercher d'ultérieures et de plus grandes richesses.

La Doctrine catholique a été, en ces derniers temps, admirablement, clairement et fort à propos illustrée par le suprême magistère de l'Eglise en des Actes qui vont de l'Encyclique *Casti Connubii* de Pie XI (31. 12. 1930) aux magnifiques discours aux époux, aux allocutions à certaines catégories, aux messages du Pontife régnant.

Quelles sont donc les valeurs permanentes que la Doctrine catholique nous indique dans la famille ?

Tout ce que la Doctrine adopte intégralement, sanctionne, confirme, défend et enseigne, est indiqué par le droit naturel. Dieu

lui-même a créé la famille et ses éléments. Tous ces éléments révèlent la volonté du Créateur et par conséquent révèlent un droit qui persistera aussi longtemps que durera la nature et se maintiendra calme et inflexible, avec cette silencieuse et mystérieuse force infailliblement victorieuse à laquelle les hommes ne peuvent apporter des limites ou la faire dévier à leur gré. Nous ne pouvons pas plus discuter sur la façon de faire varier le droit naturel que sur celle de faire varier l'horaire du soleil. Et cela pour la même raison.

Le fait d'avoir une physionomie qui vient du Créateur, qui demeure, qui conditionne tout et qui, d'elle seule, s'harmonise avec tout l'ordre du monde, constitue une valeur de la famille. Affirmer semblable vérité, c'est prendre position, sans plus, en face de toutes les élucubrations et fantaisies doctrinales dont j'ai parlé au début.

Avoir ce fonds de droit naturel constitue vraiment une valeur, car cela signifie occuper une place dans un plan divin précis et, par conséquent, être assuré de l'aide d'une lumineuse Providence. Repousser la famille en dehors de ce plan et en dehors du cône de lumière de cette Providence particulière, c'est l'appauvrir — au moins — et peut-être la tuer.

En parlant donc d'un droit naturel, nous avons conscience de parler d'une valeur de la famille.

Le cardinal affirma ensuite que la liberté et la responsabilité personnelle du contrat matrimonial découlent de ce droit naturel, lequel est à l'origine de la famille et ne peut être renversé par aucune force, pas même par l'Etat.

Le droit lui-même révèle les finalités du Mariage dans le « *bonum prolis* », dans le « *mutuum adjutorium* » et dans le « *remedium concupiscentiae* ».

L'importance de ces trois expressions réside dans le fait qu'elles désignent non seulement la finalité féconde de la famille, mais encore délimitent nettement la physionomie de l'homme et de la femme, ainsi que leur caractère complémentaire. Cette puissante indication est fournie par l'analyse de la constitution physique, de l'instinct, du sentiment, de la sphère affective, des conditions requises en vertu de la première et évidente finalité de procréation, de la sphère de la raison et de la volonté.

Il s'en dégage — a conclu le cardinal Siri — une grande vérité : la famille persiste dans la mesure où sa physionomie n'est pas altérée. L'union de l'homme avec la femme a besoin d'une distinction entre l'un et l'autre ; le nier signifie compromettre le droit naturel qui leur assigne des fonctions et des attributs respectifs. Cependant, il est bon d'affronter l'épineuse question de la main-d'œuvre de la femme, soit en elle-même, soit par rapport aux exigences familiales.

Le droit de nature avec tout ce qui a été exposé (communauté, rapport, finalité, compléments) désigne la famille non comme une simple somme de personnes, mais comme une « institution » de droit, sujette de droit.

C'est affirmer par là que personne au monde ne peut surpasser ou ignorer ni avilir la famille. C'est aussi affirmer que la famille est clairement définie comme une personne qu'on ne peut négliger en regard de l'Etat. Ce dernier naturellement se présente comme devant accomplir une fonction complémentaire, mais il ne peut rien supprimer ni remplacer radicalement.

Cela signifie que si la famille — en tant qu'institution de droit naturel — est un sujet économique, qu'elle justifie et exige le salaire familial comme antécédent naturel de l'Etat, elle a le premier droit sur l'éducation des enfants.

C'est ce droit qui éclaire toute la question de la liberté de l'école.

L'Etat peut s'occuper de l'éducation en vertu de deux principes : celui de son caractère complémentaire par rapport aux institutions naturelles précédentes et celui de la protection du bien commun confié à sa garde ; cependant, ces deux principes n'ont aucunement besoin d'être renforcés par un autre principe également établi par le Créateur.

Concernant ce droit naturel, j'ai seulement rappelé quelques éléments utiles pour préciser comment la nature a assigné à la famille une finalité et — également — une loi dans les rapports entre ses membres.

La révélation surnaturelle qui confirme le droit naturel dévoile dans la famille des valeurs supérieures.

Tout d'abord, la famille est à la base de notre union avec Jésus-Christ. Les liens du sang sont ainsi comme les rayons vecteurs d'une plus grande réalité.

En effet, la Rédemption est liée à l'appartenance de Notre-Seigneur à la famille humaine et elle s'étend aussi loin que s'étend la famille humaine, même si les reflets de cette Rédemption parviennent à d'autres créatures. Il en résulte que nous entrons dans l'orbite de la Rédemption en tant que membres de la famille humaine. Nous nous y insérons, parce que nous avons reçu la vie de notre père et de notre mère. S'il est vrai que le mystère du péché originel chemine à travers la descendance humaine où il traîne le sort le plus tragique de toute l'histoire, il est non moins vrai que la Rédemption et sa richesse éternelle s'élèvent à travers les générations au sein de la famille. Rien de tout cela ne passe par l'Etat. C'est pourquoi, en dehors d'autres titres, la famille ressort dans la Doctrine chrétienne de telle sorte qu'il est possible d'en tirer une nette indication de l'influence qu'exerce sa sainteté sur l'organisation humaine d'une manière plus profonde et plus décisive que la constitution civile elle-même.

En réalité, la bonne ordonnance des familles est à même de guérir les maladies de la collectivité, de toutes les collectivités, tandis que les ordonnances seules de la collectivité ne remédient pas à ses propres maux et ne peuvent remplir les fonctions de la famille là où celle-ci devient déficiente.

On est en droit de considérer comme illusoire la confiance que mettent certains dans des modifications de la structure sociale et

économique, en faisant totalement fi de la perfection et de la sainteté du foyer domestique et même en se faisant forts d'assurer aux femmes, heureuses de cette perspective, un plus commode accès aux libertés et aux distractions.

La fonction du sacrement de Mariage.

Le fait que Dieu a fait dépendre de la famille les grands événements de l'histoire mondiale est une solennelle et très haute indication qui montre de quel côté doivent se tourner nos plus grandes préoccupations et notre travail acharné.

La Révélation surnaturelle montre à la source de la famille le sacrement du Mariage. Il exerce, comme tous les sacrements, une fonction sanctifiante dans l'âme des contractants et dans l'institution qui naît du contrat. Il donne une grâce divine aux contractants et, par eux, à l'institution du Mariage. Il est une confirmation nouvelle et supérieure du lien intangible ainsi que des qualités convenant à l'institution matrimoniale. En conséquence, devient plus élevée et plus solide la raison d'être de l'unité et de la fidélité conjugales, de la perpétuité du lien indissoluble, de l'amour et du dévouement du foyer domestique, de la fécondité plus confiante parce que objet d'une Providence surnaturelle.

Grâce au sacrement, la famille est porteuse d'une force qui surpasse toute force humaine.

Tout cela est très clair dans la théologie catholique. Il faut cependant tenir compte d'autre chose.

Le sacrement est une institution divine. Il indique clairement dans la famille — au-dessous des actions divines — le fondement de la communauté humaine, le premier bien du consortium social, la véritable source de toute constitution civile solide. Il montre les grandes voies suivies par la Providence dans l'histoire des individus et des peuples. Avec une austère sévérité, il fait grandement ressortir les motifs de respecter, de préserver et de défendre tous les éléments qui constituent l'institution matrimoniale, dont il montre lumineusement la religieuse importance.

Seuls, le sacerdoce et la famille, parmi toutes les autres institutions humaines ayant un but social, ont été élevés à la dignité d'un sacrement.

L'orateur ajouta que le sacrement accroît la valeur et l'obligation morale de la préparation au Mariage, avec ses responsabilités, son ambiance, ses sacrifices nécessaires, son obéissance et son intime pureté. L'amour conjugal persiste dans la mesure où il devient spirituel et tend à des finalités éternelles. L'acte divin du sacrement exalte les vertus et les renoncements dans le Mariage et, à force d'amour, en transforme les défauts.

Pour conclure : les valeurs permanentes de la famille résident dans la physionomie que le Créateur a tenu à lui donner, dans le sacrement qui conserve le lien indissoluble, dans l'unité, la fidélité, la fécondité, facteurs d'une éducation incorruptible dans les rapports entre enfants et parents, déterminés par la Loi éternelle, qui deviennent une source éternelle de très grande harmonie, de véritable complément, de paix meilleure pour les individus et la société. Rien de tout cela ne peut être négligé ; tous ces éléments réunis constituent le fondement sain et vital de la vie humaine.

Ces valeurs permanentes ne vieillissent pas ; car ce qui vieillit prématurément c'est ce que ces valeurs ne gardent pas. Ces valeurs ne sont pas dépassées. Rien, en effet, n'est changé quant à sa nature et toute souffrance humaine, après Dieu, se réfugie au sein du foyer ou dans ce qui peut honnêtement lui ressembler. Ces valeurs résolvent radicalement toute question sociale ; car tout désordre naît de la diminution des fonctions de la famille. Ces valeurs ne peuvent être touchées par les transformations, car les transformations dans le monde ne sont jamais permanentes et l'on n'en goûte la bonté qu'en les mesurant avec des valeurs immuables. Ces valeurs n'indiquent pas seulement une ligne défensive, car elles marquent celle d'où sont parties toutes les grandeurs.

Les conclusions de la Semaine sociale de Pise

Voici le texte des conclusions enregistrées à la fin des travaux de cette XXVIIe Semaine sociale des catholiques d'Italie (1) :

I

La famille, institution fondamentale de tout ordre social

La famille est une institution fondamentale de tout ordre social. La création de conditions publiques toujours grandissantes et toujours meilleures, afin que la famille puisse exister et se développer comme unité économique, juridique, morale et religieuse, est l'unique mesure du progrès.

Il n'existe qu'une seule famille véritable : celle créée par le mariage. Le mariage est un contrat qui est, pour le chrétien, un sacrement. Il est absolument soustrait au libre arbitre des particuliers et de la collectivité ; une fois réalisé par le libre consentement des contractants, le lien est indissoluble.

L'institution familiale est régie par des lois propres fondées sur le droit naturel et confirmées par le droit positif divin. C'est une unité qui précède l'Etat et c'est le premier élément de la communauté humaine. Elle a des droits imprescriptibles dans les différents secteurs de la vie sociale qui doivent être reconnus dans l'ordre juridique positif.

(1) Ces conclusions ont paru dans *l'Osservatore Romano* du 29 septembre 1954. — Traduction de J. THOMAS D'HOSTE. Les sous-titres sont de *la D. C.*

Une reconnaissance explicite légale de la famille comme sujet de droit serait désirable.

La famille étant une entité morale, économique, juridique, doit faire entendre sa voix dans les multiples rapports et institutions sociaux. A cette fin, il est également opportun que les familles s'associent sur le plan national et international.

II

La santé morale de la famille.

La famille doit être considérée suivant une vision totale et organique, en acceptant et respectant sa réalité complexe et unitaire, laquelle provient de multiples éléments biologiques, psychologiques, culturels, économiques et sociaux, moraux, spirituels et surnaturels.

Elle constitue une communion de vie, tendant au développement de la personnalité et de la vocation spéciale de l'homme, de la femme, des enfants, dans la mutuelle et diverse collaboration de tous au bien public.

La santé morale de la famille est le fondement indispensable du bien de la société. La famille doit être protégée contre toute forme d'immoralité qui, à l'intérieur porterait atteinte à sa fécondité procréatrice et, à l'extérieur, la corromprait.

III

L'unité familiale.

La famille est une véritable société, dirigée suivant un ordre, dont le principe réside dans l'autorité et dans la responsabilité propre du chef de famille.

L'unité familiale s'exprime et se raffermit dans une volonté commune guidée par l'amour.

L'homme et la femme ont des fonctions et des tâches différentes, complémentaires entre elles.

Les conjoints ont, en tant que personnes humaines, même dignité et mêmes responsabilités en face des devoirs de fidélité et de dévouement. L'un et l'autre ont le droit et le devoir de coopérer au bien total de la société. Les droits civils et politiques sont, en ce moment, les mêmes pour chacun d'eux.

IV

Le choix du conjoint.

Le choix du conjoint doit être déterminé avant tout par l'amour spirituel, mais il ne saurait faire abstraction de la considération raisonnable d'autres critères aptes à assurer des conditions favorables aux fins du mariage.

Le critère de la santé a une importance souvent décisive. A cet effet, est conseillable un examen médical, surtout quand on a un motif de nourrir quelque préoccupation au sujet d'éventuelles maladies transmissibles.

L'attention est rappelée sur la responsabilité morale, parfois même grave, que l'on contracterait en cachant des faits inhérents à la santé, qui, s'ils étaient connus, détourneraient vraisemblablement de contracter mariage ou en retarderaient la réalisation.

Toute initiative destinée à stimuler le sens de responsabilité de quiconque se prépare à constituer une famille, doit être considérée comme louable, en particulier l'institution de conseillers matrimoniaux s'inspirant de la morale catholique et techniquement aptes à cette fonction.

Toute intervention de l'Etat, destinée à empêcher l'exercice du droit naturel de l'homme capable et sain d'esprit de créer une famille, doit être considérée non seulement comme lésant un droit essentiel de la personne, et, par conséquent, illicite, mais encore comme d'une utilité pratique douteuse.

V

La filiation.

A la filiation légitime s'applique le *status* familial, avec les droits et les devoirs qu'il comporte.

Est admissible l'action de revendication de paternité légitime de la part du père présumé, dans tous les cas où apparaît certaine la non-paternité.

Sont rappelés la responsabilité morale de ceux qui engendrent en dehors du lien matrimonial et le devoir qui leur incombe de reconnaître la progéniture, quand cela est possible, et, dans tous les cas, de lui procurer l'assistance adéquate. Est désirable la réalisation d'une efficace protection juridique et morale des enfants non reconnus et non déclarés.

Afin d'éviter la triste révélation, dans la généralité des cas, des enfants d'inconnus, on peut accepter la proposition que, pour tous les enfants, on taise le nom du père ainsi que le prénom et le nom de la mère, en usant d'autres précisions ; mais seulement dans les documents qui attestent l'identité de la personne, non dans ceux qui en attestent la condition.

Les Instituts d'adoption et d'affiliation, en tant qu'ils créent un *status* de parenté ou de quasi-parenté avec un étranger, ne portent pas préjudice à la famille.

VI

L'intimité familiale et l'école.

Pour garantir un harmonieux développement physique, intellectuel et affectif de l'enfant, il faut que soit satisfait le besoin fondamental de sécurité et de tranquillité d'âme.

A cet effet, il apparaît toujours plus nécessaire de reconstruire l'intimité familiale, grâce à laquelle est consolidé sur ses bases, entre le père et la mère, d'une part, et les enfants, d'autre part, le lien d'affection, fondement naturel de la communauté familiale. Une connaissance scientifique, acquise d'après les faits, en démontre l'importance et la fécondité.

L'éducation n'est pas complète si elle n'est pas surnaturelle. C'est pourquoi il faut faire largement connaître les conceptions fondamentales de l'éducation surnaturelle par les parents.

Il faut, en outre, demander aux parents et à tous les éducateurs une connaissance plus approfondie et adaptée aux progrès actuels de la psychologie de l'âge de la croissance, ainsi qu'une plus vaste action pour la santé psychique de cet âge.

Il est nécessaire de promouvoir les transformations de l'école, grâce auxquelles l'homme et la femme acquièrent la connaissance de la vie éducative, des principes et des normes pour l'éducation. Une organisation scrupuleuse dans le secteur de la protection de l'enfance est opportune, en organisant des consultations psycho-pédagogiques.

C'est le devoir des parents d'orienter à temps et sagement leurs enfants dans la vie ; en particulier de les guider dans le choix de l'école et de la profession qui leur conviennent le mieux. Il est opportun que, en cela aussi, la famille soit secondée.

VII

Les activités extra-domestiques de la femme.

La présence de la femme dans les activités extra-domestiques doit être réalisée sans préjudice pour l'unité et l'intimité de la vie familiale et subordonnée à ses fonctions d'épouse et de mère.

Une plus grande valorisation de l'importance même économique et aussi morale du travail de la mère au sein de la famille est souhaitable.

Les activités extra-domestiques de la femme doivent se développer en des formes qui respectent

sa physionomie et sa vocation spéciale, de manière à favoriser la formation de la femme elle-même pour le bien de la famille. Ce vaste champ d'action au profit de la société, au lieu d'être à la disposition des secteurs industriel et agricole, devrait plutôt être le théâtre d'activités professionnelles sociales, d'assistance et de charité, avec possibilité de choix plus en harmonie avec les caractéristiques féminines.

Aux possibilités croissantes et variées doivent correspondre une élévation culturelle, une préparation sociale et une formation spirituelle.

Pour défendre la famille, il faut défendre la dignité de la femme contre toute exploitation même publicitaire et exhibitionniste.

VIII

L'unité économique de la famille.

L'ordre social actuel ignore l'unité économique de la famille, en ce sens qu'il considère le travailleur, homme ou femme, exclusivement comme individu. D'où il aboutit à cette injustice manifeste qu'à rendement égal ne correspond pas un standard de vie égal.

Dans la mesure où pour essayer de compenser ce déclassement, la mère en vient à accepter un travail extra-domestique, il y a une déficience très regrettable qui met en péril l'unité morale elle-même de la famille.

Les allocations familiales aujourd'hui existantes sont non seulement insuffisantes, mais encore basées souvent sur de fausses données. Une réponse s'impose donc qui, comportant la reconnaissance de l'unité économique de la famille et des diverses charges familiales, réalise au nom d'un principe de justice un système de péréquation.

La libération de la femme de contraintes provenant de besoins économiques doit lui permettre d'opter librement pour des activités domestiques. Cette liberté sera facilitée aussi par la possibilité de reprendre le travail au dehors quand sa présence ne sera plus réclamée par ses enfants.

Les institutions destinées à remplacer la mère au foyer pendant le travail à l'extérieur peuvent être parfois utiles comme solution transitoire, mais elles seraient dangereuses si on les érigeait en système destiné à résoudre le problème.

Ces considérations aideront à faire comprendre l'utilité de l'adaptation des horaires aux exigences familiales de la femme mariée et celle du travail à mi-temps.

IX

La gestion familiale.

La famille est une unité économique qui requiert la collaboration de tous ses membres suivant leurs caractéristiques propres et pourvoit aux besoins de chacun. La gestion familiale recueille le revenu acquis par ses membres pour l'employer selon un choix ordonné entre dépenses de consommation et épargne, et entre les différents types de dépenses de consommation, avec un égard particulier pour les besoins réels de la famille.

La distribution du revenu national doit être ordonnée spécialement au profit de la famille. C'est pourquoi il est nécessaire qu'elle ne soit pas laissée à l'automatisme seul des forces économiques et qu'elle soit considérée dans le cadre de mesures destinées à renforcer l'expansion du revenu national.

On doit aussi favoriser la formation d'épargne et de patrimoines familiaux.

A ces fins sont recommandables entre autres : l'utilisation judicieuse du système fiscal et des mesures économiques en faveur de zones déterminées où vivent dans des conditions de pauvreté d'importants noyaux familiaux.

X

La garantie des moyens de subsistance familiale.

Les dispositions relatives à l'élévation générale du niveau de l'emploi doivent tendre avant tout à garantir du travail stable aux chefs de famille.

Cela peut demander parfois des interventions temporaires de péréquation destinées à assurer au moins une source de travail à chaque noyau familial.

Les garanties contre la vieillesse, la maladie, la déchéance physique devront être assurées en tenant compte des charges et des risques, considérés non seulement dans leur répercussion sur l'individu, mais encore dans leur incidence sur la famille.

On devra veiller à ce que, dans le système de sécurité sociale, la famille soit suffisamment garantie, sans porter atteinte à son indépendance et à son esprit d'initiative.

La propriété et son usage doivent être orientés plus clairement quant à leurs répercussions sur le développement de la famille.

Il est utile que la propriété agricole familiale ait des dimensions suffisamment amples, répondant à une organisation rationnelle de la production.

On rappelle l'opportunité d'une revision des régimes patrimoniaux de la famille, en vue de la consolidation de l'unité familiale.

XI

Le logement de la famille.

La société est tenue de faire tous les efforts possibles, en harmonie avec toutes les autres exigences sociales concomittantes, pour que chaque famille ait un logement répondant aux exigences de l'hygiène, de la dignité de la personne, ainsi que de l'intimité et de la vitalité de la famille.

On devra favoriser l'accès à la propriété de la maison, en particulier au moyen de coopératives.

Il est souhaitable que soient prises des mesures et des initiatives pour procurer une maison aux familles nouvellement fondées.

Concernant l'intimité et l'éducation familiales, on considère comme opportuns les critères architecturaux et urbanistes suivants :

— structure intérieure de la maison, qui favorise la vie commune en famille et l'isolement nécessaire de chacun des membres ;

— ouverture de baies et contact avec la nature ;

— mesures en vue de faciliter les rapports entre familles de conditions sociales différentes ;

— proximité du lieu de travail ;

— construction de noyaux groupés, même à la campagne, facilitant le contact avec le ministère paroissial, avec les milieux culturels, récréatifs et les centres d'assistance.

XII

La vie chrétienne de la famille.

La sauvegarde des mœurs chrétiennes de la vie familiale, tout en exigeant d'adéquates conditions juridiques, économiques et psychologiques, est cependant, avant tout, un fait d'ordre spirituel qui consiste dans l'acceptation et l'application des principes directifs que Jésus-Christ a fixés pour la vie familiale.

Les conditions actuelles de la société exigent une acceptation plus consciente et volontaire de la part des époux dans la mission chrétienne intégrale d

famille, une disposition et une aspiration plus généreuse à suivre l'invitation à la perfection dans la vie familiale.

Il est donc souhaitable d'illustrer plus clairement et plus fréquemment la vocation propre des conjoints à la perfection chrétienne, de favoriser le développement de formes d'aide spirituelle, spécialement dans ce domaine, de rappeler les responsabilités propres de la famille chrétienne d'aujourd'hui.

Ces responsabilités comprennent particulièrement l'affirmation de la mission procréatrice de la famille, de l'exacte hiérarchie de ses valeurs, de la vocation éternelle et pas seulement terrestre de la famille ; de sa tâche et de ses devoirs dans la société et dans l'Eglise.



AU SEIN DE L'EMILIE ROUGE

L'adaptation du ministère paroissial

Lettre de S. Exc. Mgr Montini à S. Em. le cardinal Lercaro

A l'occasion de l'ouverture, le 15 septembre dernier, à Bologne, de la IVe Semaine d'adaptation paroissiale, S. Exc. Mgr Montini a adressé la lettre suivante, au nom du Saint-Père, à S. Em. le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne (1) *:*

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Le thème assigné à la IVe Semaine d'adaptation pastorale, « La paroisse », invite Sa Sainteté, en raison du caractère du sujet lui-même, fondamental entre tous ceux qui ont trait à l'organisation de la vie chrétienne, à répondre au désir manifesté par les promoteurs de cette réunion, et à redire ce que, en d'autres occasions, sa parole autorisée a déjà exprimé et qui, certainement, tient à cœur à Votre Eminence et à ceux qui l'entourent.

L'importance du ministère paroissial.

Le Saint-Père, en effet, dès le début et durant le cours de son pontificat, adressant sa parole aux curés de Rome, parole qui s'applique d'ailleurs à ceux des autres diocèses, a proclamé, à plusieurs reprises, l'importance du ministère paroissial et l'opportunité d'en reviser et d'en rajeunir les formes, en vue d'une adaptation aux nécessités pastorales modernes et d'un renouveau fécond, réclamés par les crises spirituelles et morales de notre temps.

« Chaque curé — disait Sa Sainteté — est un apôtre, mais celui qui développe son activité dans une grande ville, celui-là surtout doit sentir brûler en lui-même le feu de l'esprit apostolique et missionnaire et du zèle conquérant d'un saint Paul. Si vous considérez les temps modernes avec leurs événements politiques et religieux et avec les déviations multiformes des croyances religieuses dans la recherche philosophique et scientifique, et dans l'instruction et l'éducation profanes, vous ne tarderez pas à voir combien sont changées les anciennes conditions spirituelles de la société. » (*Disc. et Rad.*, vol. I, p. 519, 6 février 1940.) (2) « A mesure que se déroulait la série des événements de ces dernières années, déjà avant la fin de la guerre, mais plus encore après, Notre attention et Notre activité ont été extraordinairement absorbées par le souci de répondre aux besoins et aux instances d'une si grande partie de la chrétienté. D'innombrables âmes tournent avec espoir et confiance leurs yeux et leur cœur vers l'Eglise. Et c'est ce spectacle même, toujours présent à Notre esprit, qui Nous pousse à considérer particulièrement le ministère direct, immédiat, des âmes, dans la vie paroissiale, dans l'action quotidienne du prêtre à l'autel, en chaire, au confessionnal, dans l'enseignement, parmi la jeunesse, au chevet des malades, dans les entretiens personnels. Ce travail assidu a été, et est partout, et en tout temps, la base fondamentale et comme la solide armature qui assure la perpétuelle vitalité de l'Eglise. » (*Disc. et Rad.*, vol. VIII, p. 15, 16 mars 1946.) (1)

Maintenant, Sa Sainteté est heureuse de constater que cette conception de la perpétuelle vitalité de l'institution paroissiale et de son inépuisable capacité pastorale et missionnaire forme l'objet non seulement d'une étude, mais encore d'une ferme conviction en ceux — comme le sont certainement les participants de cette Semaine — qui connaissent les conditions spirituelles de la société contemporaine et ont à cœur que dans son sein se conserve et s'alimente le levain vital de la foi catholique.

La fonction pastorale du curé dans le cadre de l'Eglise.

Collaborateur et participant du pouvoir en vertu duquel l'évêque gouverne spirituellement, dans les limites de son diocèse, le peuple chrétien, le curé puise dans la dignité et dans l'autorité épiscopale, constituée par le Christ pour le gouvernement de son Eglise, l'importance perpétuelle de sa fonction pastorale, et il en propage les enseignements, en dispense les grâces spirituelles, en exécute les ordres. Et de même qu'il est le premier à se soumettre filialement et fidèlement à l'évêque et au Chef suprême de l'Eglise, le

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 16. 9. 1954. — Les sous-titres sont de *la D. C.*

(2) *Actes de S. S. Pie XII*, Edition de la Bonne Presse, t. II, p. 36. (*N. D. L. R.*)

(1) *D. C.* du 14. 4. 1946, col. 318-319. (*N. D. L. R.*)

Pape, de même il est le premier à infuser dans le troupeau confié à ses soins le sens de l'unité ecclésiastique, à en exiger une affectueuse discipline, à susciter en lui l'esprit de prière, l'ardeur de la charité, la vigueur des bonnes œuvres.

Adapter aux besoins nouveaux les méthodes d'apostolat.

D'une part, cette conception de la fonction paroissiale est si vaste et, d'autre part, la vie actuelle de la société évolue tellement et a tant besoin de soins qu'il est aisé de comprendre que l'action pastorale de la paroisse, tout en disposant toujours du même dépôt sacré de vérité et de grâce, doit constamment viser à rendre sa mission féconde et, par conséquent, doit continuellement, dans la sphère de ses buts immuables, renouveler les méthodes de son apostolat, en s'efforçant de vaincre la routine, comme aussi de conserver ce que les traditions du passé lui ont légué de beau et de sacré, et de raviver dans les cœurs ce qui reste toujours vivant en soi, c'est-à-dire la semence de l'éternel Evangile du Christ.

Il sera utile, à cet effet, d'étudier le cadre des principales fonctions de l'apostolat paroissial : le culte divin, premier devoir auquel il se consacre, comment le rendre ordonné, sincère, attrayant ; l'exercice de la charité fraternelle, l'instruction catéchétique du peuple et spécialement de la jeunesse, comment la développer systématiquement, par des explications orales et des méthodes appropriées ; l'organisation des fidèles dans la paroisse et pour le bien de la paroisse, etc.

Les formes complémentaires de la fonction pastorale.

A ce propos, le Saint-Père se complaît à arrêter son regard sur les paroisses qui cherchent justement à étendre et à bien ordonner leur activité à certaines formes complémentaires très importantes de leur fonction pastorale qui, aujourd'hui, en Italie, sont principalement les suivantes : l'école de la doctrine chrétienne, les loisirs de la jeunesse, sains et éducatifs, le souci du peuple ouvrier. Sa Sainteté a confiance que les curés italiens, héritiers d'efforts séculaires pour sanctifier et grouper dans l'Eglise catholique le peuple italien, sauront reprendre avec non moins de sagesse et non moins de courage cette grande œuvre pastorale, convaincus que l'idée, tout d'abord, de la paroisse idéale, la résolution, ensuite, de la rendre telle, l'abnégation, la peine, la confiance en Dieu peuvent encore aujourd'hui, comme toujours, faire de l'apostolat paroissial le salut spirituel de ce pays.

En formulant ces vœux, le Saint-Père bénit en même temps Votre Eminence, les évêques présents à la Semaine, les prêtres qui y prendront part et toutes les familles paroissiales qu'ils paissent affectueusement dans le Christ.

Je me fais un honneur et une joie de profiter de la circonstance présente pour exprimer à nouveau mes sentiments les plus respectueux envers Votre Eminence Révérendissime.

Votre très humble et très dévoué,

G. B. MONTINI, *pro-secrétaire.*

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

Principes chrétiens pour l'élévation du prolétariat

Conférence de S. Em. le cardinal Lercaro

Clôturant une session d'études organisée en mars et avril derniers par le Collège universitaire Antonianum, *de Padoue, sur le thème de l'élévation du prolétariat, S. Em. le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, a fait la remarquable conférence dont nous donnons ici la traduction* (1) *:*

Deux choses, me semble-t-il, constituent le prolétariat : l'une, de caractère économique, la non-possession d'une propriété suffisante ou le manque total de propriété ; l'autre, une condition habituelle de dépendance.

L'une et l'autre entraînent la précarité de la vie, qui fait que le prolétaire, n'ayant pas d'autre moyen de gagner son pain que ses propres bras et ses propres capacités de travail, se trouve ou peut se trouver facilement, au sein de l'organisation industrielle d'aujourd'hui, dans un grand désarroi.

Il s'ensuit encore une condition d'infériorité dans la vie sociale : le prolétaire sent qu'il en est exclu et il est porté aujourd'hui, après avoir surmonté son acceptation passive, à prendre une attitude de réaction et de lutte.

Or, en face de cette condition, qui est — avec une impressionnante extension et de profondes conséquences — celle de la majorité des hommes, la doctrine chrétienne a-t-elle quelque indication à donner ?

Je dirai tout d'abord que le problème actuel du prolétariat, si vaste qu'il soit, s'insère dans le problème plus vaste de l'inégalité parmi les hommes ; problème qui a eu dans l'histoire des expressions concrètes et en a aujourd'hui encore d'autres, en dehors de celles dont nous parlons, par exemple celles des populations coloniales.

Je crois utile, ce soir, de rechercher et d'indiquer dans la doctrine révélée les principes qui éclairent et orientent la recherche des solutions techniques qui, sans avoir la préten-

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE d'après la brochure publiée par *l'Antonianum.*

tion d'être des formules magiques, permettraient de réaliser une communauté de vie plus dignement et plus pacifiquement humaine.

Enseignement de l'Ancien Testament.

Ne vous étonnez donc pas que je me réfère tout d'abord, très brièvement, à l'Ancien Testament. Peut-être, nous chrétiens, avons-nous aujourd'hui une tendance à oublier tout un trésor de révélation divine qui, bien qu'il demande à être complété par la parole du Rédempteur, ne doit et ne peut être renié. « Ni un iota ni un trait de la Loi ne passeront. »

En réalité, je crois que l'on peut affirmer que la synthèse la plus exacte et la plus profonde de tout l'Ancien Testament — histoire, prophéties, doctrines, Loi, — c'est l'annonce de l'élévation des humbles, des pauvres et des petits.

Au lecteur superficiel, il pourra sembler, et maintes fois il a semblé, que la vie souvent belliqueuse du peuple élu, l'histoire de ses rois, dont le gouvernement s'inspire de l'autocratie des petits tyrans d'Orient et se trouve légitimé par un sens religieux donné à la succession royale, la conception même d'un peuple privilégié sont en opposition avec ce sentiment d'élévation des humbles.

Mais en méditant avec plus de profondeur et d'amour cette histoire et cette doctrine, on en viendra aisément à la conclusion que l'annonce d'un dessein divin, suivant lequel les humbles, les petits sont placés au premier plan, est le sens le plus fondé et le plus vrai de toute la révélation qui précède le Christ.

La lecture assidue de l'histoire d'Israël, remplie d'interventions providentielles pour sauver les petits, et de châtiments infligés aux puissants oppresseurs, comme aussi la lecture méditée, particulièrement des prophètes et des psaumes, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Et c'est avec un sentiment de joie et d'admiration que nous entendons la Vierge, qui mieux que personne conservait dans son cœur et méditait la parole du Seigneur, résumer ainsi l'ancienne Loi dans son *Magnificat,* où elle salue l'aurore de la Rédemption : « Il a dispersé les orgueilleux et exalté les humbles ; il a comblé de biens les affamés et a renvoyé les riches les mains vides. »

La doctrine de l'Evangile.

L'Evangile a non seulement confirmé, amplifié, éclairé ce message d'élévation des humbles, mais encore il en a fondé la réalisation, car il en a établi sur un plan surnaturel les bases qui avaient déjà été établies dans la création sur le plan naturel : l'égalité de nature entre les hommes et la dignité de l'individu, en tant que personne ayant une destinée éternelle à réaliser dans la libre obéissance aux ordres divins, comportait déjà une exigence d'égalité sociale entre les hommes ; et les événements historiques avec leurs déchaînements de despotisme et d'abjection n'avaient pu en effacer du cœur des hommes le désir et l'aspiration.

L'Evangile, avec l'annonce de l'Incarnation, par laquelle le Fils de Dieu, fait homme et incorporé dans notre famille, élevait jusqu'à des hauteurs divines l'humanité, et faisait des enfants des hommes, devenus ses frères, des enfants de Dieu, héritiers pour l'éternité du bonheur du Père, il créait parmi les hommes eux-mêmes un besoin d'égalité qui s'affirmait en un lien de fraternité — *omnes vos fratres estis* — sous le regard du Père unique, lequel donne la pluie et le soleil aux justes et aux méchants et veille sur tous au point de compter les cheveux de chacun.

Il conférait en même temps une grandeur et une dignité incomparables, en l'élevant à la participation de la vie divine de la grâce, à la personne humaine déjà si privilégieé entre toutes les créatures, elles-mêmes si riches et si variées, par l'intelligence et la liberté qu'elle tient de sa ressemblance avec le Créateur.

Ainsi, dès les premières pages chrétiennes, l'élévation de ceux qui sont le plus facilement humiliés apparaît tout d'abord dans le message évangélique. En Jésus-Christ — dira saint Paul, — il n'y a ni Juif ni païen, ni Grec ni Barbare, ni homme ni femme, ni esclave ni homme libre. L'égalité des fils de Dieu surmonte toutes les différences naturelles et artificielles qui divisent les hommes en catégories.

Ce n'est pas seulement dans l'annonce, mais c'est encore dans sa réalisation historique, que le christianime primitif crée *la famille de Dieu,* dans laquelle, sous le regard du Père et près du Premier-Né, les hommes sont frères : « Regardez votre communauté, constatez que dans son sein il n'y a pas beaucoup de puissants selon la chair, pas beaucoup de nobles... » ; la communauté chrétienne est ouverte sans distinction de classe ni de caste. Et dans cette communauté, on le sait, dans les premiers temps, non seulement le sentiment de la fraternité unissait les cœurs et les âmes pour en faire un seul cœur et une seule âme, mais on n'y entendait plus résonner les mots si durs « mien » et « tien » ; de plus, les biens étaient mis en commun : « *Omnes vos fratres estis* »... Ainsi étaient supprimées même les différences sociales et économiques.

Dangers d'interprétations erronées.

Il faut, cependant, examiner ici le sens de cette bonne idée d'élévation des humbles qui réside au plus profond de l'esprit de l'Evangile et est basée sur l'égalité naturelle des hommes et sur leur dignité de créatures raisonnables élevées à l'adoption divine.

Et cela en vue d'éviter des interprétations erronées qui, si elles étaient portées sur un plan d'application pratique, conduiraient à des solutions opposées aux principes chrétiens eux-mêmes et, partant, dangereuses ; solutions purement sentimentales, éveillant facilement les meilleures intentions, mais fatalement trompeuses ; ou, au contraire, solutions qui, prétendant être réalistes, tendent à justifier le *statu quo,* par manque de générosité ou par amour du repos : triste égoïsme et faux amour du repos qui préluderaient aux pires tempêtes ; ou, finalement, solutions purement intellectuelles qui ne tiennent pas compte des réalités et des possibilités concrètes.

J'ai déjà signalé que le principe fondamental sur lequel s'appuie l'appel évangélique de l'élévation des humbles, c'est l'égalité de nature.

« De ce point de vue — dit l'Encyclique *Rerum Novarum,* — tous les hommes sont égaux : aucune différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets ; unique est le Seigneur de tous les hommes. »

Autre principe : le respect de la dignité de la personne humaine, respect qui va à l'homme en tant qu'homme, quelles que soient les conditions sociales ou la race ; sous ce rapport, on ne saurait pécher sans violer une profonde exigence du droit naturel.

Ce respect exige, cependant, que ne subsistent pas des inégalités accidentelles incompatibles avec l'égalité fondamentale des hommes et, avant tout, qu'aucun homme ne vienne à se trouver, faute de biens indispensables à la vie, dans des conditions d'infériorité intolérables ou d'esclavage moral ; que, par conséquent, la répartition des biens ne soit pas organisée simplement sur la base de lois économiques, mais avant tout en conformité avec les lois supérieures de la morale, de manière qu'il ne soit pas porté atteinte sur ce plan au respect auquel a droit la dignité de la personne humaine.

C'est dans ce sens que le Souverain Pontife régnant, le 31 janvier 1952, disait aux entrepreneurs catholiques italiens : « La grande misère de l'ordre social, c'est qu'il n'est ni profondément chrétien ni réellement humain, mais uniquement technique et économique, et qu'il ne repose nullement sur ce qui devrait être sa base et le fondement solide de son unité, c'est-à-dire le caractère commun d'hommes de par leur nature et d'enfants de Dieu par la grâce de l'adoption divine. » (1)

Inégalités et différences parmi les hommes.

Il y a, en réalité, en ce qui concerne l'égalité fondamentale de la nature, des différences, ou, dirons-nous, des inégalités purement naturelles ; et il y a des diversités, dans le sens d'inégalité dans la possession plus ou moins grande d'un même bien ; et des diversités dans la possession ou la privation de biens différents.

Nous signalons cela, car c'est précisément ainsi que l'ordre du Créateur a compensé les *inégalités* par les *diversités,* de manière que les hommes puissent développer des activités différentes et se compléter mutuellement.

Outre les inégalités de nature qui sont évidemment irrémédiables, il y a encore d'autres inégalités également nécessaires, que nous appellerons fonctionnelles, propres à l'organisation de la société, laquelle requiert obligatoirement des fonctions différentes, réparties entre ses divers membres.

Quelles que soient, en effet, les théories qu'on peut avoir émises ou qu'on émet sur l'organisation de la société, il y aura toujours, dans la société elle-même, une autorité, et les individus y exerceront des fonctions différentes.

Des inégalités naturelles et aussi des inégalités fonctionnelles naissent *spontanément,* selon l'expression de Léon XIII, sinon *nécessairement,* des inégalités de condition ; ainsi, par exemple, celui qui, par nature, est plus habile travaillera mieux et pourra gagner davantage ; inégalités de conditions qui regardent surtout deux sortes de biens : les biens matériels et la culture ; inégalités donc dans la distribution de la richesse et inégalités dans la possession de la culture.

J'ai dit que ces inégalités naissent spontanément des inégalités de nature.

Il n'est pas inutile d'ajouter ici que l'inégalité objective peut être corrigée par des éléments subjectifs, en ce sens que pour satisfaire les exigences des individus, les mêmes quantités et qualités de biens ne sont pas nécessaires ; de même que pour rassasier des individus différents, il ne faut pas pour chacun la même quantité de nourriture, de même dans l'*inégalité,* il peut y avoir une *équivalence.*

L'égalité de nature et le surnaturel.

Je me suis attardé quelque peu sur ces notions, afin de mettre en pleine et réelle lumière ce qui constitue un principe fondamental de la Révélation et crée une exigence de l'esprit chrétien, c'est-à-dire l'égalité de nature entre les hommes ; égalité qui est confirmée et portée sur un plan supérieur surnaturel par la *commune adoption divine,* afin que ce principe, dont le sens est clair, apparaisse clair aussi dans la réalité de ses exigences pratiques.

A propos précisément de ces exigences pratiques, il y a lieu aussi de souligner l'attitude psychologique que, *instinctivement,* sinon *inconsciemment,* sont portées à prendre les diverses catégories humaines.

Attitude qui est spontanément d'*aspiration à une promotion,* pour les catégories qui se trouvent défavorisées, et d'opposition instinctive à cette même élévation, pour ceux qui sont plus favorisés.

Conséquences de cette égalité et de cette inégalité.

En réalité, la conscience d'une égalité fondamentale entre les hommes, en face de la disparité de condition dans laquelle de fait ils se trouvent, provoque parmi les défavorisés une amère impression d'injustice et en même temps le désir et l'envie de participer autant que les autres à la possession des biens et de la culture, tandis que l'inévitable inégalité entre les individus incite ceux qui se trouvent dans des conditions favorables à considérer la situation de fait, avec la conviction que, non seulement elle est immuable, mais encore que ce serait s'opposer à la nature que de vouloir la changer par un effort qui tendrait à égaliser les conditions.

Ainsi, les premiers accusent les seconds de *conservatisme* égoïste et d'*exploitation,* et ceux-ci, à leur tour, regardent les premiers comme des révolutionnaires injustes et imprudents dans leurs prétentions de revendication.

Ces positions opposées, constatées si souvent au cours de l'histoire, caractérisent aussi, d'une façon peut-être plus âpre et plus vaste que jamais, la situation actuelle.

---

(1) *D. C.,* n° 1115, du 24. 2. 1952, col. 199. (*N. D. L. R.*)

Nécessité des disparités naturelles et fonctionnelles.

Et maintenant, quelles directives, à la lumière de l'invitation évangélique à l'élévation des humbles, le chrétien et la société chrétienne peuvent-ils puiser dans leur foi, en face du problème angoissant de la société d'aujourd'hui qui aspire à un changement de ces dures positions ?

Je ne puis m'empêcher de déclarer avant tout, contre tout sentimentalisme irréel, que les disparités naturelles et fonctionnelles ne sont pas un mal, mais constituent une nécessité métaphysique ; elles sont l'expression de la richesse de la nature humaine, qui ne peut être réalisée pleinement dans chaque individu, et, par conséquent, se manifeste dans la multiplicité des capacités et des dons, en créant la variété ; de même que, oserai-je dire, la multiplicité et la variété de la créature manifeste sans l'épuiser l'infinie richesse du Créateur.

Ces disparités sont, en outre, un facteur de vie sociale par l'intégration nécessaire qu'un individu et un groupe donnent à l'autre, en se rendant ainsi un mutuel service qui, sur le plan de la vie surnaturelle, est, de plus, un acte de charité.

« Chez un peuple digne de ce nom — écrit le Saint-Père, Pie XII, — aucune des inégalités de culture, d'avoirs, de position sociale (sans préjudice, bien entendu, de la justice et de la charité réciproque) n'est un obstacle réel à l'existence et à la prédominance d'un authentique esprit de communauté et de fraternité. »

Ces inégalités ne sont pas un obstacle, elles sont même, oserions-nous dire, l'occasion pour cette fraternité de se développer, quand la fraternité est comprise comme un service mutuel, comme elle l'est de fait et doit l'être, et quand ce service s'entend comme l'œuvre de celui qui, doué d'aptitudes particulières, les met à la disposition d'autrui, car, ontologiquement, celui qui sert est plus riche que celui qui est servi.

Injustice des inégalités humaines.

Si cela est vrai, on ne peut cependant nier que les inégalités humaines — telles qu'elles se présentent de fait — *sont viciées par l'injustice.*

Elles auraient dû être un élément de progrès social pour tous et de service mutuel ; elles sont devenues, *par suite de l'égoïsme individuel ou collectif,* l'occasion d'une oppression redoutable qui tourne au détriment de tous.

Léon XIII, dans l'Encyclique *In Primis,* du 5 mai 1888, écrivait à propos de l'esclavage : « De la contagion du premier péché ont découlé tous les maux et, en particulier, cette perversité monstrueuse par l'effet de laquelle il a existé des hommes qui, ayant perdu le souvenir de leur origine, au lieu de pratiquer, sous l'impulsion de la nature, la bienveillance, l'amour et le respect réciproques, n'ont écouté que leurs passions, ont, d'abord, considéré les autres hommes comme des êtres inférieurs et les ont traités en conséquence comme des animaux nés pour le joug. »

L'injustice de ces disparités, souvent douloureusement accentuées et particulièrement aiguës, est aujourd'hui profondément ressentie.

En réalité, si l'on voulait porter un jugement d'ensemble sur les inégalités sociales, telles qu'elles existent dans notre monde, ce jugement, pour être vrai, ne saurait manquer d'être sévère.

Distribution non équitable des richesses.

Déjà, dans l'Encyclique *Rerum Novarum,* Léon XIII signalait que « la richesse a afflué dans les mains d'un petit nombre, et la multitude est laissée dans l'indigence ».

Et Pie XI, quarante ans après, dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno,* accentuait pour notre époque la sévérité de ce jugement : « L'existence d'une immense multitude — écrivait-il — de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources, d'autre part, atteste jusqu'à l'évidence, que les richesses créées en si grande abondance, en notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas distribuées comme il le faudrait pour les besoins des différentes classes. »

Et dans son Radiomessage de Noël 1942, le Saint-Père, Pie XII, confirmait cette constatation en disant : « L'Eglise ne peut ignorer, ne peut ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort en vue d'améliorer sa situation, se heurte contre un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et le but assigné par Dieu aux biens terrestres. »

Cet avertissement donné par l'Eglise, à plusieurs reprises, depuis que sur le plan de l'histoire actuelle, la disparité de condition des classes s'est fait particulièrement sentir, n'a pas été écouté ; et Pie XI déplorait que « la situation injuste était acceptée sans difficulté par ceux qui, largement pourvus de biens terrestres, ne voient dans cette situation de disparité qu'un effet nécessaire des lois économiques ». (Encyclique *Quadragesimo Anno,* mai 1931.)

Crise causée par l'industrialisation matérialiste.

En fait, le prolétariat actuel est né surtout de l'industrialisation qui, commencée au XVIII[e] siècle, et continuée à un rythme modéré au siècle passé, a pris, en notre siècle, une ampleur et une profondeur de structures impressionnantes et s'est mise, avec tout le complexe de ses innovations, en contact également avec des milieux primitifs, provoquant ainsi des déséquilibres imprévus. Cette industrialisation a nécessairement créé une structure sociale nouvelle, en bouleversant, par suite du divorce intervenu entre la propriété des instruments de travail et le travail lui-même, toutes les autres conditions de vie du travailleur : famille, habitation, stabilité de l'emploi, possibilité d'épargne, prévoyance, etc., engendrant ainsi ce qui est le prolétariat d'aujourd'hui.

Le fait le plus grave dans cette révolution du système économique et social, c'est qu'un tel bouleversement et une telle crise auraient requis, à un moment si délicat pour le corps

social, un maximum de solidarité entre les hommes et entre les classes, pour leur permettre de franchir l'intense période de transformation. Au contraire, c'est précisément alors que le principe de la plus ample liberté individuelle et de l'initiative, et, partant, de lutte, fut considéré dans la théorie et dans la pratique comme le suprême élément régulateur des rapports sociaux, avec l'assurance que tout individu tendant à réaliser pour son propre compte, et sans égard pour personne, le maximum de bien-être, favoriserait par là même de la meilleure manière l'intérêt général.

Le commencement de la révolution industrielle coïncide, en effet, avec l'affirmation théorique et avec la réalisation pratique la plus étendue de la liberté d'initiative dans le domaine économique, sans que le moindre sentiment de fraternité et de solidarité animât de son souffle le monde nouveau qui surgissait, car ce monde naissait dans un climat de rejet du christianisme, avec l'inévitable tendance matérialiste.

C'est dans ce climat et de cette façon que se crée et persiste la situation actuelle d'inégalité injuste.

Nécessité et obligation de l'élévation du prolétariat.

C'est pourquoi, dans l'homme et, en particulier, dans le chrétien, le besoin d'élévation du prolétariat *est légitime.*

J'ai dit légitime, mais il y a des situations dans lesquelles ce besoin et l'action qu'il comporte apparaissent comme plus que légitimes, comme créant en justice un devoir évident et d'obligation stricte ; ceci quand les conditions d'une classe ou d'une population sont telles qu'elles ne permettent pas de mener une vie dignement humaine, soit faute de pain quotidien, ou d'habitation convenable, soit par suite de la dépression et de l'avilissement dans lesquels se trouve cette population ou cette classe.

C'est le cas dont a clairement parlé Léon XIII : « Que l'on ne pense pas que l'Eglise se laisse absorber par le soin des âmes, au point de négliger ce qui se réfère à la vie terrestre et mortelle. En ce qui concerne, en particulier, la classe des travailleurs, elle veut les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur, et elle fait tous les efforts pour obtenir ce résultat. » (*Rerum Novarum.*)

Oui, il faut faire tous les efforts en pareil cas ; il ne s'agit pas seulement d'un geste de bienveillance envers les pauvres, mais d'un devoir de justice, ainsi que le déclarait le Pape Pie XI : « Il ne faut pas laisser à la charité tout le soin de soulager les malheureux, comme si la charité devait couvrir les violations de la justice que le législateur tolérerait et parfois sanctionnerait. » (*Quadragesimo Anno.*)

Reste donc confirmées en principe la légitimité et l'obligation d'élever les catégories qui se trouveraient dans une telle condition de dépression inhumaine, et, par conséquent, est condamnable la position de celui qui, au nom de la propriété et de l'ordre, s'opposerait à leur élévation.

Limites dans la réalisation de cette obligation.

Il va de soi, cependant, que le caractère impérieux de cette obligation ne doit pas faire oublier que toute réalisation reste soumise à toutes les lois de la moralité, car même une élévation fortifiée dans son objectif peut être viciée de bien des manières, ou dans *les sentiments* qui l'inspirent, de haine ou d'envie, ou dans *la manière d'agir ;* il reste également vrai que, sinon pour être juste, du moins pour être efficace, l'action doit être réaliste et tenir compte du temps et des circonstances.

Toutefois, cette prudence n'a pas, comme du reste elle n'a jamais eu, la tâche d'empêcher ou de retarder l'action juste, mais il lui faut pourtant tenir compte que, dans l'organisation d'une action efficace, non seulement les lois morales, mais encore la légitimité et l'efficacité des moyens liés aux circonstances concrètes doivent être prises en considération.

Suppression des inégalités excessives.

Mais même là où une condition véritablement inhumaine n'apparaîtrait pas, la disparité créée par l'injustice entraîne l'obligation d'élever les moins favorisés.

Cette obligation est basée sur la communauté de nature, pratiquement niée par une excessive et injuste inégalité de conditions ; elle est basée sur le fait que les biens terrestres sont mis par Dieu au service de tous les hommes et que tous doivent en profiter et posséder au moins le minimum de liberté et d'indépendance nécessaire à l'affirmation efficace de la dignité de la personne ; sur la nécessité que la paix sociale et internationale ne soient pas continuellement en danger, pour celui qui, loyalement et sincèrement, veut la paix ; on doit s'employer à établir une plus grande égalité parmi les hommes ; enfin, sur le principe que, pour le bien commun, qualités et ressources de chacun doivent pouvoir être mises au service de la communauté, de sorte que intelligences, énergies et capacités n'aient pas à souffrir d'un manque de développement convenable, faute seulement de moyens économiques, alors que les postes de direction et la culture sont le partage de ceux-là seulement qui ont de la fortune, même s'ils sont dépourvus de capacité et d'inclination, ce qui non seulement constitue une pénible disparité de conditions, mais encore prive le corps social de l'apport de bienfaisantes et fructueuses énergies.

Insuffisance de la justice seule.

Ainsi posés, les principes de la doctrine chrétienne et ainsi soulignée leur interprétation sur la base d'une observation réaliste, quelle directive pratique l'inspiration chrétienne offre-t-elle pour opérer convenablement cette élévation du prolétariat et, en général, des catégories moins favorisées ?

J'ai déjà signalé que la situation actuelle est née dans un climat non chrétien, dans lequel on a prétendu ne tenir compte que de la liberté de l'individu considéré, en réalité suivant une conception matérialiste, où sa personnalité, apparemment sauvée par la

liberté, faisait naufrage, en même temps que sombraient le respect et la considération en face du mécanisme des lois techniques et économiques.

Contre cette conception, il a fallu nécessairement recourir à des mesures de protection. On a fait ainsi et l'on fait encore des expériences de socialisation où, d'ailleurs, disparaît la liberté de l'individu, dévoré par l'impersonnalité de l'Etat ou des classes, et, en réalité, dominé par l'autocratisme du despote.

On a eu, et l'on a, d'autre part, un libéralisme et une socialisation hybrides, où les règlements parfois contradictoires visent à résoudre des situations particulières et momentanées, sans qu'une inspiration de principe dirige ou rende logiques les dispositions multiples et variées.

Cependant, de la diversité des expériences, il est permis de déduire que la vie sociale, quel qu'en soit l'ordre, est trop complexe pour que la loi de justice suffise à elle seule à régler tous les rapports humains.

La loi de la charité.

Toute vie commune qui veut être vraiment humaine ne peut oublier la loi de charité ; elle ne peut encore moins l'oublier dans les phases d'intense transformation, comme celle qu'a provoquée la révolution industrielle ; alors que de violentes altérations survenues dans les rapports sociaux actuels donnent plus facilement lieu à des situations auxquelles la seule loi de justice ne saurait remédier à temps et efficacement.

Que l'on songe — dirai-je avec le professeur Pasquale Saraceno (cf. revue *Studium*, mars-avril 1945, p. 59 : *La persona humana e l'economia moderna*) — aux conditions dans lesquelles l'homme a été subitement requis de fournir son travail dans la nouvelle économie industrielle, et qu'on se demande quelle aurait bien pu être la société des deux derniers siècles, si un sentiment de charité chrétienne avait rendu les employeurs plus conscients des exigences inaliénables de la personne humaine ; et, notons-le, on ne leur demandait pas une charité agissante, qui les poussât à éviter que des hommes, des femmes et des garçonnets fussent employés dans les fabriques de la manière que l'on sait, et qui s'opposât à la façon dont se développèrent nos villes au XIXe siècle. On leur demandait une charité qui s'intéressât à la vie familiale des travailleurs arrachés de leurs ateliers traditionnels. Il eût suffi que l'esprit de charité les dissuadât de s'opposer avec tant de ténacité à tout essai de protection collective fait par les catégories sacrifiées... L'opposition s'inspirait du principe moral suivant : tout homme doit subir les conséquences de ses propres actes ; et d'un principe économique : l'efficience du système ; principes dont les plus fortunés pouvaient d'autant plus facilement être convaincus que leur application tournait à leur profit ; et l'on oubliait *combien il était nécessaire d'enrichir la vie morale de l'homme* et combien autres devaient être les conditions susceptibles de créer un système grâce auquel on pût se procurer de quoi vivre.

En particulier, on perdait de vue qu'un système s'inspirant de la liberté d'initiative et tendant à sauvegarder le principe de la liberté et de la dignité de l'individu peut être accepté par tous, à la seule condition d'être tempéré par une observance générale des lois de la *charité authentique ;* en d'autres termes, à la seule condition d'être profondément et héroïquement chrétien.

Le vrai concept de charité.

Cette charité authentique ne peut être confondue ni avec une expression de bienveillance, que l'on ne pourrait revendiquer en justice, ni avec une attitude paternaliste, qui manifeste de la condescendance, mais ne respecte pas suffisamment l'égalité fondamentale des hommes.

On ne peut non plus demander au nom de la charité une résignation passive en face de l'injustice ou encore une acceptation sans résistance de toutes les revendications, même abusives ou préjudiciables.

Pas plus que l'on ne doit confondre la charité avec quelqu'une de ses manifestations extérieures, et encore moins avec ses contrefaçons : « La charité, a dit Jésus, c'est d'aimer les autres comme lui-même nous a aimés. »

La charité ainsi entendue veut qu'on se mette loyalement dans la situation ou — pour employer l'expression populaire — dans la peau des autres ; car c'est là l'amour que nous a témoigné le Fils de Dieu : « *Formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo.* » En tout semblable à nous, « *absque peccato* », « *ut possit condolore iis qui ignorant et errant...* »

Se placer dans les conditions du prochain, ce n'est pas se dire : « Je ne comprends pas pourquoi mes ouvriers ont besoin de vin, alors que je bois de l'eau. » C'est là rester dans son propre moi, avec ses propres exigences, lesquelles peuvent fort bien ne pas comporter le vin, mais comprendre, par contre, tant d'autres choses... (Nous avons parlé d'exigences subjectives.) Mais c'est ressentir la faim d'autrui comme ma propre faim ; voir le spectre du chômage des autres devant leurs enfants qui demandent du pain, comme mon propre chômage devant mes enfants à moi ; envisager avec terreur l'hiver dans la maison délabrée, comme si c'était ma propre maison ; éprouver l'humiliation de celui qui demande et est repoussé à toutes les portes, avec des paroles creuses, mais terriblement significatives, comme ma propre humiliation... ; subir la tentation du désespoir « de celui qui se heurte contre une sorte de complot » qui lui fait perdre son souffle, comme une tentation qui met la tempête dans mon esprit.

Et, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je dis tout de suite que la présence de la charité est nécessaire aussi dans le cœur des victimes de l'injustice sociale, afin qu'elles ne se laissent pas entraîner par la passion et par la haine, qu'elles n'en viennent pas à exiger d'une manière injuste la justice ou à chercher imprudemment la solution de situations complexes.

Courageux renoncements.

La charité authentique enseignée par le Christ est également nécessaire pour que les hommes aient le *courage d'accepter les sacrifices* que la libération et l'élévation des classes plus humbles imposent ; les *privilégiés* devront renoncer à des avantages dont ils ont toujours joui et qu'ils ont considérés comme légitimement acquis ; ils devront s'employer à chercher des solutions qui leur sembleront préjudiciables, et ils auront même l'impression de travailler pour un affaiblissement de leurs positions ; quant aux *moins favorisés* ou victimes de l'injustice sociale, ils devront accepter les risques de leurs revendications et la lenteur de leurs réalisations due à une infinité de circonstances.

Seule une authentique charité chrétienne permettra aux hommes de réaliser une véritable *communauté humaine,* malgré les disparités naturelles et fonctionnelles, ainsi que les inévitables inégalités de fortune et de culture ; ce sera à la charité de dicter le respect pour tout homme, en tant qu'égal, sans *mépris ni condescendance* d'une part ; sans *révolte ni jalousie* d'autre part.

Ce sera la charité qui dictera à chacun l'*attitude de service* à l'égard d'autrui ; et la *mise en commun* de ses propres ressources, sans *paternalisme* d'une part, ni *complexe d'infériorité* d'autre part.

La vraie civilisation chrétienne.

C'est à la lumière des principes suprêmes de l'*égalité de tous,* entendue d'une manière réaliste, et de la *dignité de chacun,* comme aussi sous cette inspiration de *charité fraternelle* qui féconde et complète la justice, que la condition du prolétaire peut et doit être transformée en une civilisation qui se dise et soit chrétienne.

Le droit de propriété n'est pas alors le droit pour celui qui possède de se montrer égoïste, mais l'exigence que tous aient ce qui est nécessaire à la liberté et à la dignité de chacun.

Il incombera au sociologue, en union avec l'économiste, s'inspirant l'un et l'autre du sentiment chrétien, de rechercher dans la complexe et dynamique vie industrialisée d'aujourd'hui, les formules qui assurent à l'ouvrier une propriété ou un équivalent ; et les *relations humaines dans le domaine du travail* — aujourd'hui objet d'une étude que nous souhaitons intense et affectueuse — concrétiseront dans la pratique l'attitude imposée par le précepte de la charité du Christ.

Le problème de l'élévation du prolétariat sera alors en voie de solution !

L'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

« Le christianisme — écrivait le cardinal Suhard en 1945 — n'a pas pour but l'établissement d'un ordre temporel juste. Il a pour but de nous faire participer à la vie divine, communiquer avec Dieu ; c'est là la fin ultime, en même temps que la suprême valeur...

Ainsi, le christianisme a sa valeur constante, indépendamment de toute répercussion sur le plan humain... »

Et, pourtant, si la destinée de l'homme est spirituelle, bien plus, surnaturelle, elle se réalise dans des conditions naturelles qui touchent à la matière elle-même. C'est pourquoi le chrétien ne peut se désintéresser de l'ordre temporel ni de ses bases économiques. Le chrétien a le devoir de créer en ce monde des conditions favorables à la vie chrétienne.

Une vraie civilisation chrétienne assure l'existence de ces conditions.

Aussi, le Pape Pie XII nous invite-t-il à restaurer la vie économique, tout autant que la vie sociale et internationale, « *sur un plan conciliable avec le contenu religieux et moral de la civilisation chrétienne* ».

Il faut créer un ordre juridique plus sain et, en particulier, établir en matière économique et sociale un ordre qui réponde mieux à la loi divine et à la dignité de l'homme.

« *L'élévation du prolétariat* — ajoute le Pape (Radiomessage du 1. 9. 1944 : *Pour la civilisation chrétienne*) (1) — sera un élément essentiel de cet ordre nouveau. Tout vrai disciple du Christ doit *s'y appliquer* avec énergie et générosité ; ce n'est pas seulement une question de progrès temporel ; c'est, pour le chrétien, *l'accomplissement d'un devoir moral* ».

† GIACOMO, card. LERCARO,
archevêque.

(1) *D. C.* du 12. 11. 1944, p. 2. (*N. D. L. R.*)

Livres reçus

— *La véritable image de l'homme,* par ODO CASEL, O. S. B. Traduit de l'allemand par M. l'abbé M. LEFÈVRE. — Volume 13 × 20 cm., 216 pages. Prix : 495 francs. Editions Beyaert, Bruges. Diffusé en France par Casterman, à Paris.

— *Perspectives pédagogiques au Canada français,* par FERNAND PORTER, O. F. M. — Volume 22 × 15,5 cm., 48 pages. Les Editions Franciscaines, 2080 Ouest, rue Dorchester, Montréal (Canada).

— *Saint Joseph.* Textes anciens avec une introduction du R. P. HENRI RONDET, S. J. — Volume 12 × 19 cm., 180 pages, 420 francs. Editions Lethielleux, Paris.

— *Plus près de Dieu.* Brèves réflexions pour les fêtes et les dimanches, par le R. P. SALET, S. J. — Volume 18,5 × 12 cm., 224 pages. Editions Lethielleux, Paris.

— *Pourquoi aimer la Sainte Vierge,* par CHARLES-MARIE MASSOT, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris. — Volume 12 × 19 cm., 120 pages, 300 francs. Editions Aubanel père, Avignon.

— *Marie Immaculée,* 1854-1954. Fascicule de janvier-février du Bulletin *Action carmélitaine.* 32 pages, 75 francs. Librairie du Carmel, 27, rue Madame, Paris.

— *Sainte Catherine de Sienne,* par ANDRÉE BOURÇOIS-MACÉ. Illustrations de SERGE ZAGLI. — Volume 14 × 18,5 cm., 78 pages, 280 francs. Editions et imprimeries du Sud-Est, 46, rue de la Charité, Lyon.

— *Soyez tous missionnaires,* par M. l'abbé GEORGES GORÉE, de l'Académie des sciences coloniales, délégué des œuvres pontificales missionnaires pour les « Groupes missionnaires de jeunes ». — Volume 17,5 × 11,5 cm., 80 pages. Editions du Rameau, Paris.

— *Elévations sur le mystère de la médaille miraculeuse,* par AMÉDÉE HUC, C. M. — Volume 12 × 19 cm., 168 pages, 450 francs. Editions Téqui, Paris.

— *Enfants morts sans Baptême,* par M. l'abbé A. MICHEL, docteur en théologie, membre de l'Académie pontificale de Saint-Thomas d'Aquin. — Volume 12 × 19 cm., 122 pages, 400 francs. Editions Téqui, Paris.

L'activité apostolique dans le diocèse de Bologne

Interview de S. Em. le cardinal Lercaro

Le diocèse de Bologne est, à juste titre, consi-éré comme un diocèse pilote, et par le rayonne-ent personnel de son pasteur, S. Em. le cardinal ercaro (1), *et par la hardiesse des initiatives apos-pliques qui y sont prises. Dans l'interview ci-près, donné à la revue bimensuelle* La Rocca l. 6. 1954), *que publie à Assise le groupement* ro Civitate Christiana (2), *sous la direction de on Giovanni Rossi, S. Em. le cardinal Lercaro xpose lui-même l'état spirituel de son diocèse et s mesures qui y sont prises pour remédier l'apostasie des masses* (3).

spects positifs et négatifs du diocèse de Bologne.

Première question : *Dans un discours récent, otre Eminence a affirmé que son diocèse est un iocèse malade. Voudriez-vous nous expliquer en uel sens et dans quelle mesure Bologne est alade ?*

C'est vrai. Dans une conférence faite au Con-rès de sociologie religieuse à Milan, j'ai dit que on diocèse était malade. J'ai ajouté, cependant, ue sans pouvoir employer l'expression proverbiale un mal commun n'est qu'un demi-mal », le mal ont souffre mon diocèse n'est pas, hélas ! propre eulement à Bologne.

Je voulais dire par là qu'une grande proportion e la population confiée à mes soins est aujour-'hui sous l'emprise du communisme, entièrement bsente de l'Eglise et même hostile ; pour cette aison, un abîme s'est creusé entre le prêtre et es populations qui n'écoutent plus une seule arole de doctrine chrétienne et ne vont plus à église qu'en certaines circonstances de la vie, ue nous pourrions dire d'obligation : Baptême es enfants, Mariage, première Communion et onfirmation. Et même dans ces cas, il n'y a as toujours toute la famille ; la plupart du temps, ième, les hommes sont absents.

Outre cette situation, qui en certains endroits st vraiment alarmante, il y a dans l'élément ue nous pourrions appeler bourgeois, une froideur t un manque d'intérêt qui font limiter la vie eligieuse à quelques pratiques essentielles, comme a messe du dimanche, pratique qui n'est pas onstante ni fréquente, réduite parfois à quelques ares occasions au cours de l'année, et c'est à peu près tout. Ajoutez à cela — ce qui est pire encore ! — la pression d'un laïcisme qui redoute une invasion de l'Eglise dans la vie.

Par conséquent, une compréhension de l'Evangile entièrement négative et absolument insuffisante.

Le troisième aspect négatif est le relativisme moral qui, malheureusement, est en train de se répandre toujours davantage, même dans les familles qui ont une tradition religieuse. Tant de moyens d'expression de la vie moderne y contribuent : le cinéma, la presse, la radio..., de même qu'une façon erronée de comprendre la liberté et l'influence du concept de liberté sur l'éducation ; c'est pourquoi je suis surtout inquiet pour les jeunes et pour les petits qui représentent la force de demain, mais qui s'acheminent actuellement vers la vie, privés d'une foi sûre et souvent moralement désorientés.

Et enfin — bien qu'en cela Bologne souffre moins que d'autres villes et d'autres régions du mal commun — on a encore trop peu la compréhension des exigences de justice sociale dont la réponse dans un sens chrétien doit constituer la base de la civilisation de demain.

Si, maintenant, je dois noter dans mon diocèse les aspects positifs du point de vue religieux, je dirai qu'ils ne manquent pas. Avant tout, il y a un esprit particulier de générosité, même combattive, conforme au tempérament de ces populations, qui anime nos catholiques ; générosité qui est peut-être le fruit du climat de lutte âpre dans lequel ils sont habitués à vivre et qui est certainement préférable à l'apathie que l'on rencontre trop souvent.

C'est probablement grâce à cette générosité qu'il y a aussi — et, oserais-je dire, comme on en trouve rarement ailleurs — une disposition à vaincre les fractionnements égoïstes et l'esprit de clocher, pour s'unir dans la concorde en vue de l'action.

Et enfin, il y a un climat d'enthousiasme qui permet de demander à la population catholique des efforts considérables sans qu'elle en ressente excessivement le poids.

Le rapprochement dans la charité de l'Église et des populations.

2e question : *Quels sont les remèdes efficaces pour obtenir des résultats satisfaisants à Bologne ? Pensez-vous qu'il y aurait quelque chose à revoir dans les méthodes d'apostolat, dans la prédication, dans l'organisation des forces catholiques, dans l'esprit qui anime notre action ?*

Le premier remède est évidemment, avant tout, la grâce de Dieu et ensuite la sainteté de ceux qui se dévouent à l'apostolat : clergé et laïcat.

Mais pour parler de méthodes, je considère que dans l'esprit de l'Evangile, qui nous présente le Fils de Dieu qui s'est approché de nous au point de prendre toutes nos misères et faire siennes nos situations pour nous communiquer ses biens de vérité et de grâce, je considère donc que dans cet esprit chaque tentative en vue de nous rapprocher de nos populations est non seulement utile, mais en raison de la considération que j'ai mentionnée ci-dessus, est nécessaire dans cette région. Et précisément à cause de cela, je dirai que la prédication doit être avant tout portée à

---

(1) *M. Georges Huber, correspondant romain de* la Croix *t de* la Liberté *de Fribourg, présente ainsi S. Em. le car-inal Lercaro dans ce dernier journal* (28. 9. 1954) :

[...] Le Saint-Père n'a-t-il pas défini Mgr Lercaro, encore rchevêque de Ravenne, « un évêque parfait » ? Toute Italie catholique n'a-t-elle pas aujourd'hui les yeux tournés vec admiration vers Bologne, citadelle du marxisme, que e rayonnement apostolique du cardinal Lercaro est en train 'arracher lentement à Lénine pour la rendre au Christ ? t le Pasteur de Bologne ne passe-t-il pas pour un évêque ui excelle à unir *nova et vetera,* la fidélité à l'ancien et 'ouverture au nouveau, l'attachement intransigeant aux rincipes et une audacieuse souplesse dans leur applica-ion ? N'est-il pas un de ces évêques exemplaires dont aint Grégoire le Grand disait que, tout en dépassant tous es autres ecclésiastiques dans l'action, ils ne le cèdent personne dans la contemplation ? La propagande com-uniste, si prompte à dénoncer les fautes du clergé, ne e trouve-t-elle pas désarmée devant la charité de cet vêque qui, issu d'une famille pauvre, privé de toutes ichesses, trouve le moyen d'entretenir dans son palais ne quinzaine de jeunes gens sans ressources ? [...]

(2) Sur *Pro Civitate Christiana,* cf. *D. C.* du 24. 1. 1954, ol. 103-104.

(3) Traduction et sous-titres de *la D. C.*

ceux qui ne l'écoutent jamais et elle doit être rendue compréhensible et agréable ; par conséquent, elle doit franchir l'enceinte de l'église en s'aidant de tous les moyens que la technique moderne peut offrir : du haut-parleur aux projections et à la chorégraphie... *Dummodo Christus predicetur,* dirai-je avec saint Paul, pourvu qu'on arrive à faire connaître Jésus, son Eglise, sa doctrine, sa loi, aux âmes qui l'ignorent.

En ce qui concerne l'organisation, je pense qu'aujourd'hui il est surtout nécessaire de surmonter le fractionnement et surtout l'esprit de clocher, qui sont une forme d'égoïsme mesquin et, sans uniformiser ou niveler, il faut cependant coordonner l'action de toutes les forces dont nous disposons : chacune doit conserver sa physionomie et son programme, mais toutes doivent se coordonner et, naturellement, le centre de la coordination et en même temps celui qui donne l'impulsion doit être l'évêque : *Nihil sine Episcopo.*

En ce qui est de l'esprit avec lequel agiront ces forces, je ne trouve pas qu'il soit nécessaire de faire des innovations ; c'est l'esprit de l'Evangile ! C'est-à-dire l'esprit de charité, d'amour : amour pour Notre-Seigneur et, par conséquent, amour des âmes ; plus que la polémique, qui nécessairement suscite des réactions et des divisions, ce large courant de charité à l'égard des âmes, bien qu'avec une intransigeance absolue sur les principes, est l'unique force de reconquête. C'est avec cette vision de la situation et de ses exigences que j'ai cherché à déployer dans la ville et dans le diocèse certaines initiatives dont il me semble, grâce à Dieu, reconnaître les fruits.

La presse, en les présentant, en a quelquefois défiguré le sens et probablement aussi la portée ; mais je dirai que la population a compris. Ainsi a été comprise l'initiative du carnaval des petits qui, non seulement voulait réunir l'enfance autour de l'Eglise, dans un climat de joie légitime, mais également donner une tournure et un esprit chrétiens à une manifestation qui est désormais entrée dans le calendrier universel ; et on y a réussi ! Cette année, j'ai constaté avec joie que parallèlement au carnaval de Bologne et en relation avec lui, sur le territoire de la Province et de la Romagne et également en dehors de la Romagne, l'initiative prenait pied.

Dans le même esprit, j'ai cherché à donner un sens chrétien et évangélique à cette fête, désormais appelée par tous « la Befana », qu'il m'a semblé utile d'appeler : « L'arrivée des mages », où les enfants renouvellent le geste généreux des mages qui offrent des dons, en soulignant de cette manière, par un acte de foi, la parole de Jésus, qui promet de considérer comme fait à lui-même ce qui a été fait au plus petit.

Et c'est toujours dans le même esprit de rapprochement et d'intérêt que j'ai cherché à aller à la rencontre des divers corps de métiers avec la fête des barbiers, l'œuf de Pâques des employés des tramways...

Les questions sociales et culturelles, la liturgie.

3e QUESTION : *En particulier, quelle est l'action qui doit être menée dans le domaine social et le domaine culturel ?*

Avec les fêtes que je viens de mentionner, j'ai pris contact avec certaines catégories du monde ouvrier : c'est certainement là un vaste champ de travail et une grande préoccupation pour l'évêque de Bologne. L'assistance religieuse aux ouvriers constitue une nécessité à laquelle on ne peut se dérober et en même temps un problème. Je suis entré très souvent dans les usines, je me suis approché d'un grand nombre d'ouvriers et j'ai trouvé presque toujours un accueil cordial ; je suis persuadé qu'ils ont dans le cœur un besoin de religion au devant duquel nous devons aller. Pourtant, il y a une division, un préjugé, chez beaucoup, qu'il faut vaincre ; il faut qu'ils sentent que l'Eglise est près d'eux, avec sa doctrine, son action, avec ses hommes, quand il s'agit de la soif de justice qui aujourd'hui les travaille et les tient en agitation. Il est évident que cette présence de l'Eglise doit donner à leurs revendications non seulement la mesure de la justice, mais surtout le souffle de la charité. C'est de ce dernier que le monde a peut-être besoin ; et quand, de part et d'autre, on aura compris que le souffle de la charité que la présence de l'Eglise peut introduire dans le conflit social, en rendrait la solution non seulement plus facile, mais aussi plus sereine, alors disparaîtront bien des difficultés qui sont un obstacle à cette présence salutaire.

Le problème de la culture existe à Bologne, qui reste toujours la ville universitaire par excellence : *Bononia docet.*

Je constate avec joie que la Providence a fait accomplir des progrès merveilleux et même inattendus, si je m'en refère seulement aux temps de ma jeunesse : aujourd'hui, l'Université a un nombre important de professeurs qui font profession d'être catholiques et le climat de la culture n'a plus, et de loin, cette âpreté anticléricale et antichrétienne qu'il avait il y a seulement quelques dizaines d'années. Mais cette culture laïque qui s'est éloignée depuis des siècles de la pensée chrétienne, doit s'en rapprocher, et s'en rapprocher sur un plan d'approfondissement. Dans ce sens, nous sommes encore loin à Bologne de ce qui serait mon idéal : il faut arriver à un Institut de culture théologique pour les laïcs, qui pourrait être dignement, en attendant de faire partie de l'Université, comme cela serait désirable, une Faculté de théologie véritable et active.

Mais un problème qui par contre est très loin d'une solution, même modeste, et que je voudrais pourtant orienter avec quelque rapidité vers un principe de solution, est celui de la participation du peuple à la liturgie de l'Eglise. J'ai fait jusqu'à présent bien peu dans ce sens. Je dirais que j'en ai seulement parlé dans toutes les occasions qui se sont présentées à moi : le seul geste fut la création des *Pueri Cantores,* mais j'ai l'intention de m'occuper très prochainement de ce problème et d'arriver ainsi à une première réalisation qui serait un directoire diocésain pour la participation du peuple à la liturgie par excellence, c'est-à-dire à la messe. Je suis persuadé que lorsque les populations participeront effectivement à la sainte messe, elles auront déjà une nourriture spirituelle suffisante. Pendant des siècles les générations chrétiennes n'avaient pas d'autres réunions que les synaxes eucharistiques dans lesquelles elles avaient tout. Et aujourd'hui, comme me l'a dit récemment l'évêque de Berlin en me parlant de la zone de l'Est, ces populations qui n'ont plus ni presse catholique ni associations, mais seulement, et pas toujours chaque semaine, la messe, qui sont cependant préparées par la Providence à y participer d'une façon profonde, y trouvent une nourriture spirituelle suffisante, non seulement pour maintenir mais encore pour revigorer leur foi.

L'avenir est plein de promesses.

4e QUESTION : *Votre Eminence est-elle optimiste ou pessimiste en ce qui concerne l'avenir religieux de Bologne, et plus généralement de l'Italie et du monde ? A-t-elle déjà pu enregistrer des résultats et des motifs d'espérance et de reconquête chrétienne ?*

Je suis décidément optimiste pour l'avenir de Bologne. Je dirai même davantage : lentement, trop lentement même à mon gré, Bologne s'élève :

« Bologna cristiana risorge ; La Bologne chrétienne ressuscite », avons-nous écrit sur une grande pancarte qui à la descente du train eucharistique ouvrait la procession des Bolognais au Congrès de Turin.

Et je ne crois pas me tromper en affirmant que nous allons vers des temps meilleurs.

L'office diocésain de Statistique que j'ai constitué n'a évidemment pas encore pu me fournir les graphiques ; mais quand dans une année — au mieux encore dans plus d'une année — au cours de laquelle il aura recueilli des documents, cet office tracera les premiers graphiques, je pense qu'alors cette montée spirituelle de Bologne sera établie par des documents.

Et je suis de même optimiste pour l'Italie et pour le monde entier : je ne le suis pas seulement par principe ou par parti pris, mais je crois discerner aussi parmi tant d'éléments négatifs, des éléments nettement positifs et pleins de promesses. Du reste, l'Observatoire d'Assise (1) est mieux que moi en état de justifier cette position d'optimisme.

La « Fraternitas ».

5e QUESTION : *Au cours des derniers mois on a beaucoup parlé de la « Fraternitas » et des « Frères volants » : pourriez-vous dire ici quelques mots à ce sujet ?*

On a même trop parlé des « Frères volants ». Nous ne les appelons ainsi qu'en souriant de ce nom désormais entré dans le langage commun : nous les avons appelés « Fraternitas » parce qu'ils sont des religieux appartenant à sept ordres différents qui travaillent ensemble en pleine harmonie d'intention et d'œuvres, sous la dépendance directe du cardinal archevêque.

Leur tâche est de porter la parole du Christ à ces zones de populations ou à ces localités où elle n'arrive pas ; par conséquent, il n'est pas dans leurs méthodes de se rendre seulement dans des régions défavorisées ou privées de prêtres, mais aussi de porter la prédication de l'Evangile en dehors de l'église pour qu'elle atteigne ceux qui n'y vont pas. Précisément, ce mois-ci, les religieux de la « Fraternitas » ont prêché le mois de Marie dans des régions très éloignées de la périphérie de Bologne ou même dans les nouveaux centres ruraux privés de toute présence religieuse ; ils ont vu croître autour de l'image de la Madone le nombre des fidèles qui, peu à peu, d'auditeurs passifs qu'ils étaient, se sont unis à leurs prières et à leurs chants et ont sollicité leur retour. Ensuite, dans une zone comme celle-ci, la « Fraternitas » a également assumé la tâche de contrôler et de suivre le mouvement du communisme, pour lui opposer une défense rapide et efficace.

« Pro Civitate Christiana. »

6e QUESTION : *Et enfin, que pense votre Eminence de la mission actuelle de* Pro Civitate Christiana ? *Pense-t-elle que cette dernière ait contribué à la « guérison » de Bologne ?*

J'ai fait appel à *Pro Civitate Christiana* pour la Mission qui a lieu actuellement à Bologne, après l'expérience faite il y a cinq ans à Ravenne. L'empreinte du bien laissée dans cette ville ou, pour mieux dire, son réveil et son renouvellement après la Mission, me firent demander à Don Giovanni Rossi, dès que je fus transféré à Bologne, une Mission aussi pour ma nouvelle ville épiscopale.

Je comprenais la difficulté de donner une Mission à une ville aussi vaste que Bologne ; et, en effet, nous avons dû renoncer à toute la périphérie Ouest et Nord, où la Mission se fera, s'il plaît à Dieu, une autre année.

(1) Observatoire de l'Association *Pro civitate christiana*. Cf. *D. C.* du 24. 1. 1954, col. 104. (*N. D. L. R.*)

Je crois que la Mission a entièrement réussi, malgré le nombre relativement réduit des missionnaires. Tous auraient désiré que la Mission puisse continuer encore ; certainement, si une troisième semaine de Mission avait pu s'ajouter, je crois que les fruits auraient pu être incalculables. Tels qu'ils sont, ils sont cependant déjà importants. Sans parler de ceux qui ne peuvent être contrôlés, qui restent un secret des consciences et qui sont sans doute les plus beaux si l'on en juge d'après des réactions nombreuses, il est d'autre part facile de contrôler les sensations de joie, d'encouragement, d'enthousiasme suscitées dans la population fidèle à l'Eglise. L'affection avec laquelle cette population se presse autour des missionnaires et le chagrin qu'elle manifeste à l'approche de leur départ sont un témoignage que la Mission a pénétré ; mais une preuve meilleure est l'augmentation continuelle de la foule à toutes les manifestations des missionnaires, ce par quoi la Mission s'est désormais imposée à l'attention de tous, qu'ils le veuillent ou non, comme l'événement important de la ville. Cette présence du Christ dans la ville qui a attiré l'attention des milieux typiquement neutres sur un fait essentiellement religieux est un résultat d'une valeur incalculable. Il y a, en effet, toute une masse grégaire qui se range de l'un ou de l'autre côté, là où elle sent la plus grande force. La présence du Christ auquel au fond de leur cœur ils veulent rester fidèles, et duquel ils ne veulent pas du tout se séparer, cette présence du Christ vivant, agissant, parlant sur les places, aux carrefours, cette présence les a encouragés et les a placés derrière Lui.

Je m'attends encore une fois à un grand bien et je pense que l'adjectif par lequel la Mission est désormais caractérisée à Bologne, la « grande » Mission, adjectif écrit au courant de la plume, sans grande réflexion probablement quand la Mission a été annoncée, je pense que cet adjectif est pleinement justifié et que la *Pro Civitate Christiana* peut, en effet, inscrire dans l'histoire de ses Missions celle de Bologne comme une « grande Mission », ou du moins comme la première grande Mission.

— *Commentaire liturgique du catéchisme de Belgique, Canada, France et Suisse*, par M. le chanoine AUG. CROEGAERT. — En trois volumes 13,5 × 20 cm., de respectivement 888, 918 et 948 pages (1 155 francs, 1 190 francs et 1 260 francs). Tome Ier : *Les vérités de la foi* ; tome II : *La vie chrétienne, les commandements* ; tome III : *Les moyens de salut*. Editions H. Dessain, Malines.

Cet important commentaire, comme l'auteur le précise dans sa préface, « a pour but de fournir aux prêtres, aux religieuses, aux catéchistes, à tous ceux qui sont chargés du cours de religion, une documentation méthodique qui leur permette d'introduire, d'expliquer et de faire vivre la doctrine catéchistique à l'aide des rites si intuitifs et des prières du culte authentique et officiel de notre Mère la sainte Eglise ». Une table indique pour chacun des catéchismes de Belgique, France, Suisse et Canada, les passages du commentaire qui correspondent à leurs différentes leçons. Cet ouvrage sera également précieux pour les prédicateurs qui y trouveront d'excellents éléments de base pour leurs sermons ; une table annexée permet à cet effet de se référer aux passages traitant de la fête ou de la période liturgique voulue.

Une abondante documentation empruntée à la Bible, la liturgie, l'histoire, aux théologiens, aux Papes et aux auteurs spirituels, une bibliographie particulièrement développée, en font une mine de renseignements qui rendra de grands services.

— *Notre bienheureux Père saint Benoît*, par Dom LUCIEN DAVID, moine de Saint-Wandrille. Illustrations d'Auguste Martin. — Brochure 22,5 × 18 cm., 32 pages, 100 francs. Editions de Fontenelle, abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Inférieure).

La vie merveilleuse de saint Benoît, racontée pour les enfants à partir du récit de saint Grégoire le Grand.

Les problèmes de l'établissement rural et de l'immigration

Lettre de S. Exc. Mgr Montini à l'occasion de la Semaine sociale du Canada

La XXXI[e] session des Semaines sociales du Canada, de langue française, a eu lieu à Montlaurier, du 23 au 26 septembre dernier. Il y a été étudié les problèmes de l'établissement rural et de l'immigration. A cette occasion, le Saint-Père a fait envoyer par son prosecértaire d'Etat, S. Exc. Mgr Montini, la lettre suivante, en français, à S. Em. le cardinal Léger, archevêque de Montréal. Une lettre analogue a été envoyée en anglais à S. Em. le cardinal McGuigan, archevêque de Toronto, pour la II[e] session de langue anglaise des mêmes Semaines sociales qui a commencé à London (Ontario) le 26 septembre dernier (1) :

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Le Saint-Père a appris avec plaisir que la XXXI[e] session des Semaines sociales du Canada — très heureusement complétée depuis l'an dernier par une session parallèle d'expression anglaise — avait choisi pour thème le double et grave problème de l'établissement rural et de l'immigration : problème d'une pressante actualité pour votre patrie, sous l'un et l'autre de ses aspects ; problème aussi d'une importance toute particulière pour l'Eglise, étant données les multiples implications morales et religieuses qu'il suppose.

L'établissement rural.

Le Créateur semble avoir voulu inscrire lui-même dans la constitution géographique du Canada le rôle que serait appelée à y jouer l'agriculture : ses immenses étendues de plaines et de forêts n'étaient-elles pas une muette invitation pour vos populations laborieuses, à se dédier aux travaux du défrichage et de la culture ? Et pourtant, sous l'influence de la civilisation industrielle, le Canada connaît aujourd'hui, comme tant d'autres pays, le funeste exode des campagnes vers les villes : de sorte que non seulement de vastes étendues de terres cultivables attendent encore d'être défrichées, mais même — dans certaines régions du moins — des terres d'abord cultivées ont été ensuite délaissées par leurs premiers occupants.

Cette situation n'est pas seulement dommageable à l'économie du pays, elle est aussi contraire au bien-être moral et religieux des populations. Le Saint-Père, qui, en mainte occasion, a dénoncé les dangers de l'entassement de grandes masses humaines dans les agglomérations urbaines, invitait naguère les agriculteurs à ne pas abdiquer la noblesse de leur profession pour venir « perdre dans la ville, qui ne leur réserve le plus souvent que des désillusions, les économies laborieusement amassées, et bien souvent la santé, les forces, la joie, l'honneur, l'âme elle-même ». (Discours au Congrès des agriculteurs italiens, 15 novembre 1946. *A. A. S.*, t. XXXVIII, p. 432.) (2)

C'est vous dire toute l'importance que le Souverain Pontife attache à la question de l' « établissement rural », choisi comme premier thème de la présente Semaine sociale.

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 23. 9. 1954. Sous-titres de *la D. C.*
(2) *D. C.*, n° 980, du 22. 12. 1946, col. 1445. (*N. D. L. R.*)

L'immigration.

Plus actuel encore et plus urgent apparaît le second problème sur lequel se fixera l'attention des semainiers : celui de l'immigration.

Je n'ai pas à rappeler à Votre Eminence les principes si clairement et si fréquemment proclamés à ce sujet par le magistère romain, qu'il s'agisse de la fondamentale Constitution apostolique *Exsul Familia*, du 1[er] août 1952, ou des déclarations personnelles du Souverain Pontife dans ses écrits ou ses discours (Radiomessages de Noël 1941 et 1942, Lettre à Mgr McNicholas, président de la N. C. W. C., du 24 décembre 1948 [1], allocution aux délégués de la Conférence internationale sur l'émigration tenue à Naples en octobre 1951 [2], etc.). D'ailleurs l'épiscopat canadien a fait écho avec une fidélité exemplaire aux soucis et aux directives de Sa Sainteté, en particulier par le communiqué officiel publié à l'issue de son assemblée annuelle de 1952.

Aussi bien ce n'est plus tant vers la reconnaissance des principes — évidents pour tout chrétien qui réfléchit — que vers des réalisations concrètes et efficaces que semble devoir être orientée aujourd'hui l'activité des catholiques de tous les pays d'immigration, et notamment du Canada, où le phénomène atteint une remarquable ampleur, puisque, en moins de dix ans, il a vu affluer sur son territoire un million d'immigrants.

L'apport des catholiques à la solution des complexes problèmes soulevés par cet afflux de nouvelles populations pourrait et devrait être de première importance. L'accueil au nouvel arrivant, son adaptation psychologique au nouveau milieu, ses difficultés d'ordre économique, culturel, moral, religieux : que de domaines dans lesquels on est en droit de voir les fils de l'Eglise rivaliser d'ingéniosité et de charité ouverte et prévenante ! Des circonstances historiques, qui ont pu expliquer certains réflexes de méfiance ou de défense vis-à-vis des immigrants, sont maintenant, il faut bien le dire, dépassées par les événements. D'ailleurs la pensée que l'immigrant d'aujourd'hui sera demain un élément actif du bien-être temporel et spirituel de la communauté nationale, doit être un stimulant de plus à adopter à son égard — quoi qu'il en soit des différences de caractère, d'éducation ou de culture — une attitude compréhensive, où l'esprit de foi et de charité se rencontre avec l'amour bien entendu de la patrie.

Ces mêmes sentiments conseilleront également de tout faire pour favoriser l'établissement de l'immigrant à la campagne, bien plutôt que dans les villes, à l'instar des pionniers de jadis qui, par leur attachement à la terre et par leur travail, ont fait la grandeur de votre pays : et c'est ici qu'apparaît le lien intime qui unit les deux thèmes si judicieusement rapprochés pour être soumis à l'étude des semainiers.

Le Saint-Père attend avec confiance, comme résultat de ces assises de Montlaurier et de

(1) *D. C.*, n° 1040, du 10. 4. 1949, col. 457. (*N. D. L. R.*)
(2) *D. C.*, n° 1113 du 27. 1. 1952, col. 87. (*N. D. L. R.*)

Londres, une prise de conscience plus vive par tous de l'urgence et de la gravité de ces deux problèmes connexes, la création d'un courant d'opinion de plus en plus favorable tant à l'immigration qu'à l'établissement rural, et surtout les réalisations concrètes dont les catholiques canadiens sauront trouver l'inspiration dans leur traditionnelle fidélité à la foi de leurs pères et dans la magnifique générosité dont ils ont donné tant de preuves — et dont Votre Eminence a été si souvent l'instrument — au lendemain de la dernière guerre mondiale.

Aussi est-ce en appelant sur la XXXI[e] Semaine sociale et sur la II[e] *Catholic Social Life Conference* les plus abondantes grâces d'En-Haut que le Saint-Père envoie à Votre Eminence, au si dévoué P. Archambault, aux conférenciers et à tous les semainiers, en gage de féconds travaux, une très paternelle Bénédiction apostolique.

Discours prononcé à la Messe de rentrée des Assemblées

par S. Em. le cardinal Feltin (17. 11. 54)

S. Em. le cardinal Feltin a adressé aux nombreux parlementaires et membres des Assemblées délibérantes, réunis à la basilique Sainte-Clotilde pour la messe de rentrée, l'allocution suivante (1) :

Mesdames et Messieurs les représentants des Assemblées parlementaires et municipales,

Vous avez tenu à renouveler, en ce matin de novembre, la démarche religieuse qui, depuis plusieurs années déjà, accompagne la reprise des travaux parlementaires. Et vous êtes rassemblés, sous les voûtes de cette basilique, pour une cérémonie qui a décidément pris valeur de tradition.

Vous venez évoquer, dans le recueillement et la prière, le souvenir des membres de vos Assemblées décédés au cours de cette année.

Vous venez demander à Dieu de vous communiquer la lumière et la force de son Esprit, et de vous aider ainsi à assumer les lourdes responsabilités que la nation vous a confiées.

Vous y venez enfin, en une démarche publique et collective, rendre à Celui qui est le Souverain de l'univers et le Roi de tous les peuples, l'hommage des différents corps constitués auxquels vous appartenez, et donc finalement celui de toute la nation française.

Le pluralisme politique est dans l'ordre normal des choses.

Au pied de l'autel où va, dans quelques instants, être présentée à Dieu, en votre nom à tous, l'unique et parfaite offrande de l'Eglise — le Sacrifice du Christ, — vous êtes unis dans le même esprit, les mêmes intentions, la même prière, et vous ne formez qu'un seul cœur et une seule âme.

Demain, pourtant, dans les hémicycles des Assemblées, vous siégerez à des travées différentes et vous serez amenés à prendre, sur telle ou telle question de politique intérieure ou extérieure, des orientations diverses, voire profondément divergentes.

C'est sur cette constatation que j'aimerais réfléchir quelques instants avec vous.

Le fait en lui-même paraît à certains anormal et inadmissible. Les uns y découvrent un scandale : la division des chrétiens ; d'autres y voient au moins un grave dommage. Combien souhaiteraient voir tous les catholiques se grouper dans un parti unique, susceptible, par le fait même, d'une plus grande efficacité politique.

Mais c'est là une vue incomplète et qui n'est pas en plein accord avec une saine conception de la nature et du rôle de l'Eglise. Celle-ci est, en effet, une société réellement humaine et se situe, à ce titre, à la fois sur le plan temporel et sur le plan spirituel, mais elle a pour mission propre d'assurer la destinée éternelle de l'homme. Son rôle spécifique est d'ordre spirituel : établir par le rayonnement de la personne et de l'œuvre du Christ le royaume de Dieu et le salut de tous les hommes. Elle n'est pas chargée de l'aménagement temporel de la cité terrestre. Ses membres peuvent et doivent participer de façon active à cet aménagement, et il est réjouissant de constater que beaucoup de chrétiens ont compris, sur ce point, leur devoir. Mais l'Eglise laisse à ses fils engagés dans ce domaine des réalisations temporelles et des solutions techniques une grande latitude et une réelle liberté d'option.

Certes, cela ne veut pas dire que, dans l'ordre politique, un chrétien pourra choisir n'importe quelle orientation. On ne peut établir dans l'homme des cloisons étanches. En tout ce qui est humain, il existe une inévitable compénétration et interaction entre les divers plans où se situent l'être et l'activité de l'homme. Il n'est pas, en réalité, d'engagement, même dans l'ordre temporel, qui n'entraîne des positions ou ne suppose des principes d'un ordre supérieur. Certes, un chrétien ne peut choisir une orientation politique qui comporterait, par exemple, une conception de l'homme incompatible avec la réalisation de la destinée humaine, telle que Dieu nous l'a fait connaître. L'Eglise, dont c'est précisément le rôle d'assumer cette destinée, ne peut le lui permettre.

Mais dans la ligne même de la fidélité aux principes de la foi et de la morale chrétienne, la latitude reste grande. Dans le cadre d'une organisation terrestre de l'humanité sauvegardant la vocation éternelle et divine des per-

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.*

sonnes humaines, de nombreuses orientations pratiques et concrètes restent possibles. Et les chrétiens peuvent légitimement choisir les unes ou les autres.

Une profonde charité et une foi vive respecteront l'unité du Corps du Christ.

Toutefois, si ce pluralisme politique des chrétiens est dans l'ordre normal des choses, il entraîne comme conséquence pour vous, Messieurs, de rudes exigences.

Exigences de charité d'abord. Saint Paul disait aux Galates : « Faisons du bien à tous, principalement à nos frères dans la foi. »

Vos conceptions politiques divergentes peuvent vous amener à prendre, sur certains problèmes, des positions pratiquement opposées. Il est de toute nécessité que vous sachiez garder cependant, les uns vis-à-vis des autres, une charité inébranlable. Il importe que chacun admette loyalement la légitimité pour les autres de se rallier à une méthode et à un programme différents du sien. Tout en gardant sa propre conviction, chacun se doit d'envisager avec objectivité et loyauté la conviction des autres et d'aborder le conflit inévitable sans se départir vis-à-vis de ses adversaires d'une attitude de respect, de compréhension et de sympathie.

S'il n'y a pas, s'il ne peut pas, en effet, y avoir, dans la plupart des cas, unité de vue sur les moyens à prendre et les méthodes à utiliser, il faut qu'il y ait union des cœurs. L'unité du corps que vous formez dans le Christ ne doit jamais être en péril par des dissensions entre ses membres. La diversité de vos engagements, la multiplicité de vos opinions politiques n'affectent pas l'unité du Christ. Elles assurent plutôt l'universalité de son emprise sur toutes les opinions humaines valables. Mais la désunion de vos cœurs briserait cette unité du Christ. L'option, ici, n'est, en effet, plus légitime : on a bien le droit d'opter pour ou contre une méthode ou un programme de gouvernement, on n'a pas la même liberté d'opter pour ou contre l'amour. Ce serait, du même coup, opter pour ou contre le Christ, pour ou contre Dieu.

Une seconde exigence découle nécessairement de ce devoir de charité.

Pour qu'il puisse y avoir, entre tous les chrétiens participant à la gestion des affaires publiques, cette attitude d'acceptation et de compréhension excluant toute suspicion ou arrière-pensée, il faut que chacun soit assuré que tous ses frères sont animés d'un même esprit de foi.

Comme nous le remarquions tout à l'heure, il y a liberté d'option, mais au sein des orientations et des perspectives chrétiennes. Il importe donc qu'une foi ardente anime vos âmes pour qu'aucune des positions que vous prendrez ne soit en désaccord de fond avec le christianisme. Plus le chrétien doit s'engager dans le temporel et plus il doit aussi être profondément attaché au message et à la loi du Christ. Ainsi seulement ses décisions et ses travaux seront inspirés par la conception chrétienne du monde et animés par la charité du Christ.

« Que le Christ habite en vos cœurs par la foi ; soyez enracinés dans la charité et fondés sur elle », disait saint Paul aux chrétiens d'Ephèse, qui n'étaient pour la plupart que d'humbles travailleurs manuels. Avec combien plus d'urgence ce programme s'impose-t-il à vous, dont l'activité doit assurer la vie et les destinées de toute une nation !

Comment l'Eglise contribue, dans le chrétien, à l'édification de la cité terrestre.

S'il y a entre vous, Messieurs, une profonde charité fraternelle, s'il y a en vous une foi vive, animant de l'intérieur, dans la liberté et la lucidité, tous vos jugements, alors votre appartenance à des partis divers ne saurait constituer un dommage ni pour la nation ni pour l'Eglise. Elle sera, au contraire, une valeur et une richesse dont profiteront également les deux sociétés temporelle et spirituelle dont vous êtes membres.

Les problèmes qui se posent à vous dans l'accomplissement de votre mission temporelle sont complexes ; ils exigent des réponses complexes. Une solution unilatérale risque d'être insuffisante. Au contraire, du conflit des points de vue divers mis en valeur par chaque parti, peut naître une solution moins séduisante peut-être, mais plus adaptée et finalement plus efficace.

Quant à l'Eglise, elle pourra contribuer par vous et en vous à l'édification de la cité terrestre, selon sa ligne et sa mission propre : par le dynamisme de votre foi animant vos diverses attitudes. Elle assumera au maximum ce qu'il y a de valable dans l'effort humain pour organiser une société plus humaine. Par l'action de votre charité, surmontant et dominant, sans la supprimer, la tension dangereuse mais fructueuse entre vos positions divergentes, elle portera témoignage à la valeur de la loi d'amour que son Chef lui a léguée. Elle montrera, en effet, que si la charité n'est pas et ne peut pas être le principe universel et unique de solution des conflits humains, elle réalise l'atmosphère d'union et de sympathie sans laquelle toute solution digne de ce nom est non seulement inaccessible, mais impensable.

Il y a plus encore. Si la division des chrétiens est scandale aux yeux de quelques-uns, l'union des chrétiens dans la charité, malgré l'opposition de leurs convictions politiques, ne sera-t-elle pas le plus puissant témoignage rendu à la divinité de notre Eglise : celle-ci ne saurait promouvoir ainsi l'amour si, en elle, ne vivait le Dieu qui est amour.

L'Eucharistie que nous allons célébrer est mystère de foi, sacrement d'unité et de charité. Puissiez-vous y puiser tous un enrichissement personnel de votre foi chrétienne, un approfondissement collectif de votre charité fraternelle ! Vous en sortirez ainsi plus forts pour votre mission et votre témoignage.

Amen.

L'art sacré dans le monde moderne et ses problèmes

Un article de S. Em. le cardinal Costantini

La revue Fede e Arte *de février* 1954 *a repris le ème de l'art sacré dans ses réalisations pratiques. a discussion a été d'autant plus vive que dans une ouloureuse aberration des idées et des œuvres on vient à oublier la raison d'être des œuvres d'art ans les églises. « L'art sacré très noble serviteur la liturgie », tel fut le thème de ce numéro* Fede e Arte *que devait naturellement préfacer article de S. Em. le cardinal Celso Costantini, ont nous donnons la traduction. Cet article a été pris dans* Selezione *de la* Settimana del Clero *mars* 1954 *où nous trouvons brièvement exposés s principaux points du débat :*

PARTIE NÉGATIVE

Blasphèmes figuratifs

Certaines figurations sacrées sont des carica-res. L'intention n'est certainement pas de servir religion, mais d'offenser la piété chrétienne. arme de la caricature est aussi ancienne que Eglise ; Luther et ses successeurs la mirent lar-ement en œuvre au XVIe siècle. Les protestants ollandais et anglais du XVIe siècle répandaient s pièces de monnaie ridiculisant l'Eglise et le ape avec des effigies caricaturales qu'on retrouve squ'en la lointaine Malaisie.

Aujourd'hui, on assiste à une nouvelle offensive ticatholique qui utilise la déformation et l'alté-tion dépravée des objets proposés à la vénéra-on des fidèles. L'objectif est de rendre ridicule culte catholique.

Picasso, un communiste, est un coryphée dans rt déformateur. Il désirerait peindre une cha-elle, comme l'a fait Matisse à Vence (Alpes-Mari-nes), mais une chapelle déconsacrée où l'autel rétien serait remplacé par une sorte d'autel d'ins-ration communiste.

On ne veut pas dire que tous les artistes qui forment ont l'intention d'outrager la religion. On ouve parmi eux des artistes timorés qui sont traînés par la mode ou même par le besoin. pendant, parmi ceux qui exaltent cet art de formation, appelé simplement *art vivant,* il y a ssi des religieux. Mais cela ne suffit pas pour er l'offensive anticatholique. Si le zèle et la reté d'intention de certains artistes religieux ne uvent être mis en doute il faut apporter de la arté dans le domaine bouleversé de l'art chré-en et mettre en garde les artistes et spécialement clergé, contre cette nouvelle offensive et ce guet-ens de l'anticatholicisme.

Certains artistes qui défigurent d'une manière rrible la divine humanité du Christ s'excusent disant qu'on applique au Christ les expressions bliques : *Ego sum vermis et non homo... Abjectio ebis... Putavimus eum quasi leprosum.* Ce sont s expressions hyperboliques et poétiques qui ntiennent un fond de vrai plus moral que maté-el suivant le genre de la littérature orientale. En ut cas, elles se rapportent au Christ crucifié. ais même crucifié, Jésus conservait son appa-nce humaine, alors que certains artistes le repré-sentent sous un aspect dégradé et comme bestial. Et certains artistes, non contents d'avoir insulté le Christ ont étendu leur offense sacrilège à la Vierge et aux saints. Dans la Vierge, sans péché, il est inconcevable que l'art ait pu tenter d'of-fenser, même dans l'expression des formes, la dignité de celle qui est pleine de grâce. Les saints sont également devenus un jeu impie de dégrada-tions de ces formes.

Combien de saints ne rencontre-t-on pas dans le fameux « art moderne » qui ont des mines de niais, des airs d'asile de fous ou de cliniques des mala-dies les plus répugnantes ! Ces déviations sont l'outrageante expression de la caricature, elles dégradent le culte, éloignent les fidèles et tendent à engendrer dans le public la mésestime et la répu-gnance religieuse. Pour y remédier, il faut obéir, sans sophisme, aux directives de l'Eglise.

Art sacré non figuratif

On doit admettre que si Jésus se présente comme homme, il est logique de vouloir le voir et adorer dans son humanité. L'art non figuratif nous fait souvenir de l'antique hérésie du docétisme où se trouvait niée la réalité corporelle du Christ.

Contrairement à ceux qui veulent le porter dans nos églises, il faut observer que l'abstrait est une tentative essentiellement antiartistique, l'art est intuition rapide et facile. Il parle à l'imagination et non au raisonnement. Faire résoudre par l'art des problèmes d'énigme est une cabale, une des si nombreuses caricatures de l'art moderne.

L'art abstrait est le plus impopulaire ; alors que l'iconographie chrétienne est l'art le plus popu-laire. Et, de plus, vouloir introduire l'abstrait dans les églises serait en quelque sorte vouloir galva-niser un cadavre, parce qu'il est moribond en dehors de l'Eglise et on n'apporterait chez elle qu'un cadavre répugnant.

Contre la pacotille industrielle

L'Eglise proscrit les aberrations de l'art moderne, mais elle ne se met pas non plus à la remorque de cet art industriel qui a infesté tant de temples.

Le Saint-Office, en réclamant l'application des canons 485 et 1178, est explicite dans sa condam-nation de tout cet art. Mais il est douloureux de constater comment en général le clergé reste sourd à la voix du Saint-Office au sujet de la pacotille industrielle qui abaisse le culte et l'art en tant d'églises. On voit encore tant de sous-produits en dédicace devant des statues ou des peintures. Et cela représente une confusion dans la conception de la liturgie et un non-sens artistique. Il est urgent de reprendre la belle tradition de nos pères et de faire appel aux bons artistes pour les repro-ductions des saints et de recourir à l'artisanat pour l'ameublement ecclésiastique. Les objets qui sortent des machines ont la froideur des cadavres, alors que les objets modelés par les artisans ont la cha-leur de la vie qui est la condition essentielle de la beauté même dans les productions les plus humbles.

PARTIE POSITIVE

Il ne suffit pas de dénoncer les erreurs et les horreurs d'un certain art moderne qui voudrait se faire passer pour sacré. Il est nécessaire d'indiquer les remèdes. Il faut pour cela revenir aux sains principes de l'art selon l'instruction du Saint-Office. L'égarement de l'art chrétien moderne trouve sa cause la plus profonde dans la désorientation et l'apathie spirituelle de notre époque.

Le premier remède sera donc un retour conscient du Christ dans la société et, pour la renaissance de l'art, dans l'âme des artistes.

Des hommes sourds et muets en fait de religion ne sauraient parler un langage vivant de l'art religieux. Il est donc permis d'exiger des artistes sacrés, en plus d'une pratique suffisante du dessin et du métier, la préparation nécessaire et la connaissance des choses sacrées. Pour produire des œuvres d'art sacré, dignes et convenables, il ne suffit pas d'un certain romantisme religieux qui fait apprécier même aux incrédules l'étonnante beauté de la liturgie et de la religion catholique.

L'art est un langage qui touche la sensibilité des hommes, les élève à une vision intuitive qui transcende le vrai et offre une jouissance spirituelle. L'expression visuelle (la *parola visiva*) de l'art est la beauté ; et le sens commun tient pour la vieille définition : *pulchrum est quod visum placet*. C'est la reproduction non pas du vrai objectif, mais du vrai resplendissant du génie de l'art. Et une œuvre d'art est d'autant plus excellente qu'elle approche mieux le vrai en l'interprétant en beauté. L'essence de la beauté de l'art exige donc l'intégrité de l'objet, l'harmonie des parties avec l'ensemble, la splendeur de la forme. Pendant trois mille ans, les artistes ont eu foi en ces idées et ont créé ces chefs-d'œuvre d'art qui constituent une des plus hautes gloires des nations européennes et de la religion catholique. Il n'est donc pas possible que toute l'humanité se soit trompée et qu'on doive célébrer la difformité du corps humain au lieu de sa beauté où se reflète un rayon de la beauté de Dieu.

Caractères et exigences de l'art sacré

Pour la technique, le métier, la couleur, etc., elle ne se différencie pas de l'art profane. Mais elle s'en distingue absolument par le contenu. L'artiste qui se met à traiter un sujet sacré doit avoir présent à l'esprit le quadruple devoir de l'art sacré.

1. *Devoir constructif :* Le temple chrétien est l'Eglise (*ecclesia*) qui signifie *réunion ;* elle doit donc être la maison de Dieu et du peuple, non un simple centre de rassemblement pour le déploiement de la liturgie, mais une école pour l'enseignement et l'étude de la catéchèse.

2. *Devoir liturgique :* C'est un but de l'art chrétien que d'offrir des images pour le culte extérieur, lequel aide et stimule l'imagination pour adresser l'acte de vénération, au-delà des images, à leurs prototypes mêmes : le Christ, la Vierge et les saints.

3. *Devoir catéchistique :* C'est le troisième but de l'art chrétien. A travers les figurations sacrées, la catéchèse orale ou écrite trouve des comparaisons admirables et efficaces et une confirmation évidente. Pour atteindre ce but, l'art se fait herméneutique, c'est-à-dire explicatif des mystères, historique et narratif, symbolique enfin.

4. *Devoir ornemental :* Dans tous les siècles, l'art chrétien s'est acquitté de cette tâche secondaire, mais très noble, en décorant avec une imagination inépuisable et une merveilleuse richesse les édifices sacrés et l'ameublement destiné au culte.

L'Eglise n'est pas opposée à ce qui est moderne, bien mieux, elle le désire parce qu'elle est un organisme vivant ; mais elle veut du moderne raisonnable, non un retour au primitif archaïque et à l'infantilisme des peuples primitifs ou aux dessins rupestres des cavernes qui remontent aux débuts de l'humanité. Elle veut du moderne digne et décent, non un balbutiement barbare ou un cri convulsif à la place d'un langage humain. Pour le réaliser, l'artiste devra s'inspirer de ce canon fondamental que sont les recommandations de bienséance de l'instruction du Saint-Office, laquelle répète les claires paroles de Pie XII dans l'Encyclique sur la liturgie sacrée, publiée le 20 novembre 1947 (1).

Contre la déformation et la dépravation des images sacrées, l'instruction du Saint-Office du 30 juin 1952 donne des règles sévères pour que l'art *s'inspire de principes et prenne des formes qui conviennent à la beauté et à la sainteté de la maison de Dieu* (2).

Pour la nouvelle architecture des églises

L'instruction du Saint-Office s'inspire d'un esprit largement moderne en ce qui concerne l'architecture des nouvelles églises. On repousse le principe de Le Corbusier d'après lequel l'église est une machine à prier, comme également certaines constructions extravagantes imaginées dans les premiers temps du XIX[e] siècle, plus comme tentative de technique hardie que comme œuvre d'art. L'église ne doit jamais être assimilable à un édifice profane et c'est pourquoi on doit rejeter ce laïcisme constructif qui désoriente l'âme des fidèles.

Représentation de Jésus-Ouvrier

En harmonie avec l'évolution des temps, les sujets de l'iconographie chrétienne ne sont plus comme jadis, le Crucifié et la Madone avec son Enfant, mais le Christ-Ouvrier, qui agit et parle au milieu d'authentiques ouvriers d'aujourd'hui. Or, s'il est permis à l'art d'introduire le Christ parmi les ouvriers ou dans les maisons des pauvres paysans, on doit pourtant l'avertir de ne pas altérer le fond historique où Jésus a travaillé et parlé.

Si ensuite on veut faire une allégorie, il est nécessaire de maintenir le sujet dans une atmosphère élevée de dignité : un admirable exemple de la façon dont idéalisme et réalisme peuvent donner une représentation très moderne tout en restant dans une atmosphère de dignité est la composition intitulée *La dignité du travail,* du peintre Denis, qui décore le grand escalier d'entrée de l'Office international du travail à Genève.

Culte et iconographie de Jésus-Ouvrier

Le Saint-Office a admis le culte de Jésus-Ouvrier ; il a cependant très opportunément exigé qu'il ne soit jamais représenté isolément, mais

(1) Encyclique *Mediator Dei. D. C.,* n° 1010, du 15. 1948, col. 193.
(2) *D. C.,* n° 1126, du 27. 2. 1z52, col. 897. (*N. D. L. R.*

dans le cadre de l'ambiance familiale. Et cela pour trois raisons évidentes : 1° parce que la Sainte Vierge et saint Joseph sont aussi d'admirables exemples de travail ; 2° parce que le travail doit être considéré comme un devoir et comme le soutien de la famille ; 3° parce que saint Joseph, qui était le chef de l'atelier de Nazareth, fut le maître du Christ et qu'il l'éleva et le forma au travail par l'exemple et l'enseignement artisanal. Ainsi s'affirme la grande vérité du respect dû à l'autorité : le Christ, la seconde personne de la Très Sainte Trinité, s'étant faite Homme, reconnaît en saint Joseph le principe hiérarchique de l'autorité.

Récemment on a fait des concours sur le sujet du Christ-Ouvrier. Mais on n'avait pas présentes à l'esprit les instructions du Saint-Office et le résultat du concours n'a pas été bien concluant ; il a même laissé à désirer tant pour la composition que pour la tournure « moderne » de la forme.

Des peintres de valeur, comme Carrà, Salietti et Consolazione se sont laissé guider la main par la mode déformatrice ou excessivement sommaire.

Comme représentations belles et bien réussies du Christ-Ouvrier on cite le beau tableau de Galiardi qui se trouve dans l'église du Gesu, à Rome ; la médaille du sculpteur Mistruzzi, pour le 40e anniversaire de *Rerum Novarum* et le premier monument à Jésus-Ouvrier, un bas-relief dû au sculpteur romain Egidio Giaroli, inauguré par le cardinal Lercaro le 4 octobre 1953, dans la paroisse de Gaggio.

Pour tout ce qui concerne la matière en question, voici les Règles du Saint-Office :

a) le titre de l'Eglise doit être : « Jésus-Christ divin Ouvrier » ;

b) la fête titulaire sera celle de la Sainte Famille ;

c) l'image du culte devra représenter la Sainte Famille avec Jésus au travail ;

d) toutes les représentations, soit peintes, soit sculptées, destinées à une église en construction et où figure Jésus au travail, devront être soumises à l'approbation du Saint-Office.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1954

SAMEDI 11. — A L'ÉTRANGER. — Le général de division Nguyen Van Hinh, chef d'état-major de l'armée du *Viet-Nam*, est relevé de ses fonctions par décision du président Ngo Dinh Diem. Il reçoit l'ordre, équivalent à un arrêté d'expulsion, de prendre l'avion pour la France, mais il refuse de se laisser écarter de son commandement et de transmettre ses pouvoirs au secrétaire d'Etat à la Défense.

— A *Brighton*, clôture du Congrès annuel des Trade-Unions où a été notamment discutée la politique coloniale de la Grande-Bretagne.

DIMANCHE 12. — M. Pierre Milleron, directeur de l'Imprimerie nationale, est nommé directeur de la Dette publique en remplacement de M. Billard, nommé directeur général honoraire au ministère des Finances. M. Milleron est remplacé à la direction de l'Imprimerie nationale par M. Daniel Gibelin.

— A l'Institut catholique de Paris, la Fédération des Amicales de l'enseignement catholique, qui groupe 18 unions régionales et un million cent mille membres, fête le cinquantenaire de sa fondation. Le cardinal Gerlier y définit la position catholique en matière scolaire.

— A Paris, le général de Castries reçoit la presse en son domicile de la rue Copernic.

— Au scrutin de ballottage, M. Joly (radical indépendant paysan) est élu député du Cantal.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, ouverture du IIe Congrès mondial de cardiologie. 48 pays y sont représentés, la France par le professeur Laubry, l'U. R. S. S. par les professeurs Petrovsky et Tariev.

— Après s'être entretenu avec les ministres du Benelux, à Bruxelles, M. Eden rencontre, à *Bonn*, le chancelier Adenauer.

— Elections pour le renouvellement du Parlement régional du *Schleswig-Holstein*. Les sociaux-démocrates l'emportent sur les chrétiens-démocrates qui accusent des pertes sérieuses. Les deux partis sont désormais à égalité de sièges.

LUNDI 13. — A Strasbourg, ouverture jusqu'au 25 septembre de la deuxième partie de la VIe session ordinaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. La politique du Conseil de l'Europe à la lumière des récents développements de la situation internationale, les suites données aux recommandations de l'Assemblée sur le statut futur de la Sarre, les conclusions de la Conférence européenne de l'agriculture et le deuxième rapport de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier seront les principales questions débattues.

— A la Sorbonne, ouverture, jusqu'au 19 septembre, du Ve Congrès international de la transfusion sanguine, sous la présidence du professeur Benhamou. 45 pays y sont représentés par plus de 600 spécialistes.

— Devant le tribunal militaire du Cherche-Midi, ouverture du procès de l'ancien chef S. S. Karl Oberg et de son adjoint Helmuth Knochen.

— Ouverture, à Paris, des négociations franco-tunisiennes.

— A Aix-en-Provence, Ve Congrès international d'archéologie chrétienne. 200 participants.

— A l'Institut polytechnique de Grenoble, sous la présidence de M. Jean Berthoin, ministre de l'Education nationale, VIIe Congrès des Sociétés de philosophie de langue française. 250 participants dont une soixantaine d'étrangers.

A L'ÉTRANGER. — Arrivée de M. Eden à *Rome* où il aura, le 14 septembre, des conversations diplomatiques avec le gouvernement italien.

— Situation tendue à *Formose*. Tchang Kaï Chek bombarde les ports chinois où 320 000 soldats communistes sont rassemblés face à Quemoy.

— A *Montréal*, M. Jean Mayencourt reçoit le prix du « Cercle du livre de France » (100 dollars), pour son livre : *Les Canadiens errants*.

— Nouvel attentat à *Casablanca* où deux sous-officiers français sont tués en pleine rue par des terroristes.

— A *New-York*, M. W. Kaempffert, rédacteur scientifique du *New-York Times*, reçoit le prix Kalinga (1 000 livres sterling, soit un million de francs), destiné à récompenser les meilleurs écrivains scientifiques du monde.

MARDI 14. — A Bagneux (Seine), à la maison de récollections du diocèse de Paris, ouverture, jusqu'au 16 septembre, du Congrès des aumôniers d'hôpitaux et de sanas. Il traitera de l'importante question de l'action du laïcat au sana et à l'hôpital vue sous l'angle de la responsabilité des aumôniers.

— Au Petit Séminaire de Conflans, à Charenton, Assemblée générale de la « Mission de France ».

280 séminaristes, originaires de tous les diocèses de France, y assistent.

— Mort, dans un accident de voiture, en Haute-Savoie, de M. le chanoine Pasdeloup, président de la ligue antialcoolique « La Croix d'or ». Il était âgé de 68 ans.

— Prenant acte des assurances données par le gouvernement, les syndicats de l'enseignement rapportent l'ordre de grève des examens. Les copies du baccalauréat, du B. E. P. C. et des divers brevets de l'enseignement technique seront donc normalement corrigées.

— 450 aumôniers fédéraux de la J. O. C. et de l'Action catholique ouvrière sont réunis depuis le 13 septembre à Versailles pour y étudier l'apostolat chez les jeunes travailleurs.

— La presse annonce que le Français Georges-René Boos et l'Allemand Karl Lenz, seuls parmi les accusés présents au procès du massacre d'Oradour-sur-Glane à avoir été condamnés à mort par le tribunal militaire de Bordeaux dans son jugement du 13 février 1953, sont graciés et ont vu leur peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Cette mesure leur aurait été notifiée à la fin du mois de juillet.

A l'étranger. — A *Rome*, entretiens diplomatiques entre M. Eden et le gouvernement italien.

MERCREDI 15. — Arrivée à Paris de M. Anthony Eden, venant de Rome.

— Les préfets et les gouverneurs d'outre-mer se réunissent au Quai d'Orsay autour de M. Mendès-France.

JEUDI 16. — Intense activité diplomatique à propos du réarmement de l'Allemagne. Les entretiens franco-anglais, commencés hier à la suite de la venue à Paris de M. Eden, reprennent cet après-midi.

— M. Henri Ulver, ministre de l'Industrie et du Commerce, décide la réquisition des services techniques et administratifs de la radiodiffusion française, à la suite de menaces de perturbation des émissions par des arrêts surprises.

— M. Couve de Murville, ambassadeur de France au Caire, est nommé délégué permanent de la France à l'O. T. A. N., en remplacement de M. Hervé Alphand.

— Le général Dassault quitte, sur sa demande, la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

— Fin des entretiens Mendès-France-Eden aboutissant à l'accord, dit le communiqué officiel, sur le principe de l'association de l'Allemagne occidentale au monde libre. Toutefois, l'étude des modalités d'application a fait apparaître de sérieuses divergences.

A l'étranger. — M. Foster Dulles, parti hier soir de *Washington*, effectue brusquement un voyage éclair à Bonn et à Londres. Dans un message au président du Conseil français, le secrétaire d'Etat explique que le temps lui manque pour s'arrêter à Paris.

VENDREDI 17. — En Bourgogne, ouverture du premier Congrès itinérant des « Amis des châteaux forts et demeures historiques ».

— L'Assemblée générale de la Mission de France, au Petit Séminaire de Charenton, clôt ses travaux.

— Le général Boyer de Latour confère à Paris avec M. Christian Fouchet.

— M. Morel, Sulpicien, supérieur du Grand Séminaire de Lyon, est nommé supérieur du Séminaire de la Mission de France. Né à Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme), le 21 décembre 1904, d'une famille de paysans de la montagne, Jean Morel fit ses études secondaires à la maîtrise de la cathédrale de Clermont. A sa sortie du Grand Séminaire, en 1927, il passa un an à *La Solitude* d'Issy-les-Moulineaux et fut ordonné prêtre le 3 mars 1928. Etudiant au collège Angélique de Rome, il obtint son doctorat en théologie ; sa thèse avait pour sujet : « Le Sacrifice de la messe dans l'école française ». Professeur de philosophie à Coutances, de 1930 à 1935 ; professeur de morale et directeur du Séminaire de Bourges, M. Morel est mobilisé en 1939 dans le service de santé. Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade deux mois plus tard, après avoir aidé une centaine de ses camarades à s'évader eux-mêmes des hôpitaux de prisonniers de Saint-Dié. A son retour à Bourges, M. Morel est chargé par Mgr Fillon d'animer les groupes de jeunes catholiques plus ou moins clandestins sous l'occupation allemande. Il participe au passage des personnes et du courrier à travers la ligne de démarcation avec ses groupes de jeunes. Le 6 juin 1942, la Gestapo l'arrête et le condamne à six mois de prison pour reconstitution illégale d'Associations dissoutes, en même temps que sept prêtres et sept jeunes chefs scouts. Pour l'éloigner de la zone occupée, ses supérieurs, à sa sortie de prison, le nomment au Grand Séminaire Saint-Irénée de Lyon ; il en devient l'économe puis, depuis 1945, professeur de théologie sacramentaire et responsable du travail pastoral des diacres. M. Morel est, en outre, membre de l'aumônerie générale des Scouts de France depuis 1952.

— Annonce de la mort, à Venise, au retour d'un pèlerinage en Terre Sainte, du chanoine Fleury, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest. Docteur ès lettres, il occupait à l'Institut catholique d'Angers la chaire de langue et de littérature grecques. Helléniste distingué, le chanoine Fleury laisse une œuvre importante, notamment : *Hellénisme et christianisme, Saint Grégoire de Nazianze et son temps, Précis de phonétique grecque, Morphologie historique de la langue grecque.* On lui doit également un essai sur *Le romantisme en Bretagne.* Il était né à Broons (Côtes-du-Nord), le 11 février 1882.

A l'étranger. — Le conflit Diem-Hinh rebondit à *Saïgon*, où les trois mouvements nationalistes prennent position contre le président du Conseil.

— M. Foster Dulles, après s'être entretenu à Bonn avec le chancelier Adenauer, rencontre MM. Churchill et Eden à *Londres.* Au terme des deux tournées européennes entreprises, l'une par M. Anthony Eden, dans toutes les capitales intéressées, l'autre par M. John Foster Dulles, à Bonn et Londres, Washington et Londres, sont d'accord pour une Conférence à neuf.

— On annonce que quatre missionnaires qui avaient été capturés en février dernier dans le Sud-Laos, par le Viet-Minh, seront prochainement libérés à Samson. Il s'agit de Mgr Arnaud, préfet apostolique du Sud-Laos ; des RR. PP. Mainier et Cosien, et de la Mère Dunoyer, qui faisaient partie de la Mission de That-Khek.

SAMEDI 18. — Les techniciens de la Radiodiffusion et Télévision françaises décident la grève générale illimitée. Cette décision a été prise pour obtenir l'annulation de mesures de suspension à l'égard de cinq techniciens accusés de n'avoir pas répondu aux ordres de réquisition lancés à propos d'une récente tentative de grève.

A l'étranger. — Au cours d'un accrochage avec l'armée, près de *Gafsa*, dix fellagha sont abattus ; un officier français est tué et plusieurs soldats blessés.

DIMANCHE 19. — M. Mendès-France préside, à Nevers, l'inauguration du monument dédié à la Résistance nivernaise. Il a prononcé à cette occasion son premier discours en public, préconisant la réconciliation avec l'Allemagne et une fidèle entente avec l'Angleterre, et déclaré qu'à ses yeux, « les problèmes militaires ne sont pas, et de loin, l'aspect le plus important de la question européenne ».

— Ouverture, à Nice, du Ve Congrès des notaires de France et de l'Union française. Thème : la défense professionnelle.

— Mort accidentelle, à Paris, de M. Jean Dumont, secrétaire de rédaction de *France-Soir*. Agé de 50 ans, il comptait vingt-cinq ans de journalisme, tant dans les quotidiens parisiens que dans ceux de province.

A L'ÉTRANGER. — Pour défendre son fils compromis dans une affaire de meurtre, l'affaire Montesi, M. Piccioni, ministre italien des Affaires étrangères, démissionne. Il est remplacé par M. Gaëtan Martino, 50 ans, ancien professeur de physiologie humaine, du parti libéral, qui abandonne le portefeuille de l'Instruction publique, attribué à M. Ermini, démocrate-chrétien, jusqu'ici sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

— L'Union internationale des avocats, qui vient de tenir à *Bruxelles* son XVe Congrès, élit président Me Robert Martin, avocat à la Cour de Paris, et secrétaire général Me Robert Planty, ancien bâtonnier du Barreau de Versailles.

— A *Casablanca*, cinq ouvriers marocains sont assassinés par des terroristes.

— Elections municipales en *Suède*. Les sociaux-démocrates obtiennent 47,8 pour 100 des suffrages ; les conservateurs, 15,2 pour 100 ; les agrariens, 10,4 pour 100 ; les libéraux, 21,6 pour 100, et les communistes, 4,9 pour 100.

LUNDI 20. — A Strasbourg, M. Mendès-France expose le plan français d'entente européenne devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Dans le cadre élargi du pacte de Bruxelles (France, Angleterre, Benelux, Allemagne, Italie), création d'un organisme établissant des programmes d'armement, d'effectifs et de matériel, avec inspection et contrôle sur le continent.

— Perquisitions, à *Paris*, aux bureaux de l'hebdomadaire communiste *La Terre*, dirigé par M. Waldeck-Rochet, à la suite d'une information pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

— Au ministère des Affaires étrangères, ouverture de la VIIe session du Conseil supérieur des Français à l'étranger. Cette session groupe, comme chaque année, les 40 membres élus par nos différentes colonies à l'étranger, et sept membres de droit, dont les sénateurs Longchambon, Armengaud et Pezet.

— La grève des techniciens de la Radiodiffusion est suspendue en vue de faciliter les négociations.

— A Beaune, XVIe Congrès de l'Institut international de sociologie, qui durera huit jours. 500 délégués y représentent 37 nations.

— Mort, à Piré-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), de Mgr Paul Pichot, évêque titulaire de Raphanée, ancien vicaire apostolique de Majunga. Né aux Cresnays (Manche), le 11 juillet 1874, il fit profession dans la Congrégation du Saint-Esprit, le 15 août 1899, et fut ordonné prêtre le 28 octobre de la même année. Missionnaire à Diego-Suarez, de 1901 à 1907, puis à Majunga, de 1907 à 1911, puis à Diego de 1911 à 1923, il fut choisi, en 1923, comme vicaire apostolique du vicariat de Majunga, qui venait d'être créé. En 1940, son état de santé le contraignit à démissionner.

A L'ÉTRANGER. — On apprend au *Vatican* que Mgr Zoltan Meszenyi, ancien auxiliaire du cardinal Seredi, primat de Hongrie, est mort en prison en janvier dernier. Il avait été arrêté en juin 1950.

— Ouverture, à *Ottawa*, de la Conférence du « plan de Colombo », lancée sur l'initiative britannique, en janvier 1950, pour promouvoir le relèvement économique et la stabilité de l'Asie du Sud et du Sud-Est. 16 nations ont envoyé des délégués.

— M. Lacoste, résident général, annonce, dans une allocution radiodiffusée, la création au *Maroc* d'un Conseil d'études des réformes.

— A *Athènes*, Conférence des chefs d'états-majors grec, turc et yougoslave, en vue d'organiser la défense commune conformément aux engagements du traité d'Ankara.

— Le conflit politique s'aggrave à *Saïgon*. L'armée a pris nettement position contre le Cabinet Ngo Dinh-Diem. Le ministre de la Santé publique, le Dr Pham Hun Chong, est en fuite depuis le 18 septembre. Neuf ministres ont déjà donné leur démission.

MARDI 21. — A l'Institut catholique de Paris, ouverture, jusqu'au 25 septembre, du Congrès augustinien international organisé à l'occasion du XVIe centenaire de la naissance de saint Augustin. 325 savants, représentant 45 Universités ou Académies, y prennent part. Pendant toute la durée de cette rencontre internationale, la Bibliothèque nationale organise une Exposition de manuscrits rares de saint Augustin.

— En lançant un appel radiodiffusé en faveur des sinistrés d'Orléansville, M. René Coty précise que la catastrophe a fait 1 500 morts, 5 000 blessés et 60 000 sans-abri.

— Le général de Castries quitte Paris pour Saïgon.

— Au Musée d'art moderne de Paris (Palais de New-York), ouverture du IVe Salon d'art sacré. Les maquettes de plusieurs églises — dont celle de Le Corbusier — y sont exposées.

— Annonce de la mort de l'écrivain et critique d'art Maurice Raynal, historien du cubisme et de l'art moderne.

— M. Christian Fouchet, ministre des Affaires tunisiennes et marocaines, reçoit le général Boyer de La Tour et les ministres tunisiens.

— Obsèques, à Méry-sur-Cher, du professeur Daniel Mornet, mort à l'âge de 76 ans. M. Daniel Mornet a occupé, pendant plusieurs années, une chaire de littérature française à la Sorbonne. Il s'était spécialisé dans l'étude des XVIIe et XVIIIe siècles, sur lesquels il publia de nombreux travaux. Il est l'auteur d'une *Histoire de la littérature française classique*, d'un ouvrage sur les *Origines intellectuelles de la Révolution française*. Il a publié, en outre, des monographies sur Molière, Diderot, Racine et Boileau.

— Mort, à Paris, de M. André Chesnier du Chesne. Né en 1890, il avait débuté dans le journalisme, il y a quarante ans. Diplômé de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, il entra à l'Agence *Havas* en 1912. Chargé de la rubrique des Académies, sous-chef du reportage, il demeura à l'*A. F. P.* jusqu'à sa retraite, en 1950. Il collabora à plusieurs journaux et revues, notamment à *l'Opinion*, au *Temps*, au *Monde*, au *Mercure de France*, à *La Revue des Deux-Mondes* et à *la Revue d'histoire littéraire de la France*. Il était président de l'Association de la presse de l'Institut et des Sociétés savantes. Il a publié plusieurs ouvrages, notamment sur Lamartine.

A L'ÉTRANGER. — Arrestation, à *Rome*, de M. Piero Piccioni, fils de l'ex-ministre des Affaires étrangères d'Italie, et du marquis Ugo Montagna, impliqués d'homicide involontaire à la suite de la mort d'une jeune femme italienne, Wilma Montesi, dont le cadavre fut découvert sur une plage.

— Ouverture, à *New-York*, de la IXe Assemblée générale des Nations Unies. M. Van Kleffens (Hollande) est élu président de l'Assemblée générale. M. Nicolas Van Kleffens, âgé de 59 ans, est entré dans la diplomatie néerlandaise en 1922. Il était ministre des Affaires étrangères au moment de l'invasion allemande, en 1940, et il conserva ce poste durant l'exil à Londres du gouvernement hollandais et au retour de celui-ci à La Haye, après la Libération. De 1947 à 1950, il fut ambassadeur des Pays-Bas à Washington, puis à Lisbonne.

— Emeutes à *Saïgon*. La police tire sur des réfugiés réclamant leur retour au Tonkin. Deux morts,

plusieurs blessés. Le général Hinh accuse le gouvernement d'avoir provoqué la manifestation.

— Au *Chili*, le gouvernement du président Carlos Ibanez décrète l'état de siège pour une durée de six mois sur l'ensemble du territoire. Cette décision aurait pour but de hâter l'octroi au gouvernement par le Parlement de pouvoirs anticommunistes spéciaux, à la suite des grèves qui se produisent dans ce pays.

— A *Zagreb* (Yougoslavie), Mgr François Seper, récemment nommé par S. S. Pie XII archevêque titulaire de Philippopoli et coadjuteur de Zagreb, avec droit de succession à S. Em. le cardinal Stepinac, est sacré et intronisé par Mgr Ujcic, archevêque de Belgrade. Il succède à Mgr Salis-Seewis, âgé de 80 ans, qui a été nommé assistant au trône pontifical.

MERCREDI 22. — A la suite de la nouvelle information pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, M. Baranès, journaliste, au sujet duquel le quotidien progressiste *Libération* a annoncé hier qu'il avait dû se séparer de lui en raison « d'agissements graves », a été longuement interrogé. Le but de l'enquête est de rechercher l'origine d'informations, vraies ou fausses, qui ont pu être diffusées sur une réunion du Comité de défense nationale de cet été. Pour la même affaire, le commissaire principal de la Ville de Paris, Dides, est suspendu de ses fonctions.

— Les membres du Congrès international augustinien sont reçus à l'Hôtel de Ville de Paris par M. André Fosset, vice-président du Conseil municipal.

JEUDI 23. — M. Guy La Chambre et le général Ely partent pour Washington, afin de s'entretenir de l'aide au corps expéditionnaire en Indochine et de l'aide économique aux Etats associés.

— Reprise, à Paris, des négociations franco-tunisiennes.

— Clôture, à Versailles, du XXX[e] Congrès national de la J. O. C., auquel ont pris part 200 délégués des Fédérations et des représentants de J. O. C. de l'Afrique noire et du Portugal.

— M. Ulver, ministre de l'Industrie et du Commerce, décide d'annuler les sanctions prises contre certains techniciens de la radio, au cours d'une récente grève.

A L'ÉTRANGER. — Au dépôt d'essence de Bitburg (*Allemagne*), un réservoir de 100 000 litres explose. 28 morts, dont 7 ingénieurs français ; plusieurs disparus et blessés graves.

— A *Saïgon*, le général Xuan, vice-président du Conseil, démissionne en demandant à l'empereur Bao Daï de mettre un terme à la mission du président Diem, qui élargit cependant son Cabinet.

— A *Francfort*, ouverture, jusqu'au 28 septembre, de la Foire internationale du livre. Plus de 1 000 maisons d'édition sont représentées : la Grande-Bretagne, par 166 ; les Etats-Unis, par 59 ; la France, par 71.

— Ouverture, à Mont-Laurier (*Canada*), de la XXXI[e] session des Semaines sociales du Canada (section française).

VENDREDI 24. — M. Mendès-France reçoit les ministres tunisiens participant aux négociations de Paris.

— M. Coty assiste au Havre au mariage d'une de ses petites-filles, Mlle Annie Georges.

— Le tribunal civil de Dreux rend son jugement dans le procès intenté au professeur Armand Delille par un éleveur de lapins qui lui reprochait d'avoir déclenché l'épidémie de myxomatose. Le professeur Delille est reconnu responsable du préjudice causé aux propriétaires de clapiers en voulant débarrasser sa propriété, par un virus redoutable, des lapins qui l'infestaient.

— Annonce de la nomination de M. André Soucadaux, actuellement haut-commissaire au Cameroun, au poste de haut-commissaire à Madagascar. M. Soucadaux, issu de l'administration coloniale, est né à Auch en 1904.

SAMEDI 25. — Ouverture, à Colmar, jusqu'au 26 septembre, sous la présidence de M. Aujoulat, ministre du Travail, de l'Assemblée générale de l'Union nationale des Associations familiales (U. N. A. F.). Parmi les principaux thèmes mis à l'étude figurent : le financement des allocations familiales, les élections sociales de 1955, le contrôle des films, la consommation familiale.

— Ouverture, à Nancy, du IX[e] Congrès de la Société des droits antiques. Les délégués de neuf nations de l'Europe occidentale, du Canada et des Etats-Unis y prennent part.

— Dans un communiqué publié par *la Semaine catholique de Toulouse*, le cardinal Saliège informe ses diocésains que « ses infirmités, et en particulier la difficulté de parler, augmentant », il délègue à Mgr Garrone, évêque coadjuteur, tous ses pouvoirs pour les affaires concernant l'administration temporelle et spirituelle du diocèse. Il se réserve la présidence de l'Association diocésaine, le supériorat de quelques communautés religieuses, la présence aux cérémonies religieuses, civiles et militaires, et les entretiens avec ses diocésains par la voix de *la Semaine catholique*.

— Battant leur propre record du monde, les spéléologues grenoblois atteignent, au gouffre Berger, sur le plateau de Sornin, 903 mètres de profondeur.

28 nov. 1954. — N° 1187. — Nouvelle série : N° 274

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur* : A. MICHELIN.